



**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

ELEVENTH YEAR

723 *rd* MEETING : 29 MAY 1956

ème SÉANCE : 29 MAI 1956

ONZIÈME ANNÉE

**CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS**

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/723)	1
Expression of thanks to the retiring President	1
Adoption of the agenda	1
The Palestine question: status of compliance given to the general armistice agreements and the resolutions of the Security Council adopted during the past year (S/3561):	
(a) Report of the Secretary-General to the Security Council pursuant to the Council's resolution of 4 April 1956 on the Palestine question (S/3596)	2

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/723)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question de Palestine : suite donnée aux conventions d'armistice général et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pendant l'année écoulée (S/3561) :	
a) Rapport du Secrétaire général adressé au Conseil de sécurité en exécution de la résolution du Conseil du 4 avril 1956 concernant la question de Palestine (S/3596)	2

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND TWENTY-THIRD MEETING

Held in New York, on Tuesday, 29 May 1956, at 3 p.m.

SEPT CENT VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mardi 29 mai 1956, à 15 heures.

President: Mr. J. BRILEJ (Yugoslavia).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Provisional agenda (S/Agenda/723)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question: status of compliance given to the general armistice agreements and the resolutions of the Security Council adopted during the past year:
 - a) Report of the Secretary-General to the Security Council pursuant to the Council's resolution of 4 April 1956 on the Palestine question.

Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT: Before proceeding to the first item on our agenda, I should like to pay tribute to my predecessor, the representative of the United States, Mr. Lodge. I am sure that we have all greatly appreciated the able manner in which he conducted the Council's debates in April, when the important decision on the Secretary-General's mission to the Middle East was adopted.
2. Mr. LODGE (United States of America): I wish to thank the President for his remarks. In response, let me extend my compliments to him, and my very best wishes for what I know will be a most successful tour of duty.
3. It is always a great honour for a man to preside over the Security Council. For me, the honour was a very real one because during April the Council unanimously passed a resolution [S/3575], which in itself was noteworthy; and in response to that resolution the Secretary-General went to Palestine and achieved results which mean a great deal to the peace of the world. For those reasons, my presidency of the Security Council will always remain in my memory. I wish to thank all the members for their co-operation.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Président : M. J. BRILEJ (Yougoslavie).

Présents : Les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/723)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de Palestine : suite donnée aux conventions d'armistice général et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pendant l'année écoulée :
 - a) Rapport du Secrétaire général adressé au Conseil de sécurité en exécution de la résolution du Conseil du 4 avril 1956 concernant la question de Palestine.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Avant de passer au premier point de notre ordre du jour, j'aimerais rendre hommage à mon prédécesseur, M. Lodge, représentant des Etats-Unis. Je suis persuadé que nous avons tous hautement apprécié l'habileté avec laquelle il a conduit les débats du Conseil en avril lorsque a été adoptée l'importante décision relative à la mission du Secrétaire général dans le Moyen-Orient.
2. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : je remercie le Président des paroles qu'il vient de prononcer. Je voudrais à mon tour, lui offrir mes compliments et lui adresser mes meilleurs souhaits pour sa présidence qui, je le sens, sera un succès complet.
3. C'est toujours un grand honneur que de présider le Conseil de sécurité. Et pour moi ce fut vraiment un honneur parce qu'au cours du mois d'avril le Conseil a adopté une résolution [S/3575] à l'unanimité, ce qui en soi est remarquable, et qu'à la suite de cette résolution le Secrétaire général s'est rendu en Palestine et a obtenu des résultats qui sont d'une grande importance pour la paix du monde. Pour ces raisons, je garderai toujours présente à la mémoire ma présidence au Conseil de sécurité. Je désire remercier tous les membres du Conseil pour le concours qu'ils m'ont apporté.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

The Palestine question : status of compliance given to the general armistice agreements and the resolutions of the Security Council adopted during the past year (S/3561) :

(a) Report of the Secretary-General to the Security Council pursuant to the Council's resolution of 4 April 1956 on the Palestine question (S/3596)

4. The PRESIDENT: At our 717th meeting, when the Council embarked upon the discussion of the present agenda item, it decided, at the request of the Governments of Egypt, Jordan, Lebanon, Syria and Israel, and in accordance with Article 31 of the Charter, to invite the representatives of those States especially interested to take part in the discussion of the item. If I hear no objections, I shall again invite the representatives of the States I have mentioned to take their seats at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Loutfi, representative of Egypt, Mr. Eban, representative of Israel, Mr. Rifa'i, representative of Jordan, Mr. Rizk, representative of Lebanon, and Mr. Shukairy, representative of Syria, took places at the Security Council table.

5. The PRESIDENT: As the members will recall, the Security Council, at its 722nd meeting, on 4 April of this year, under the item entitled "The Palestine question : status of compliance given to the general armistice agreements and the resolutions of the Security Council adopted during the past year", adopted a resolution [S/3575] which had been proposed by the delegation of the United States. In that resolution, the Council requested the Secretary-General, *inter alia*, to undertake as a matter of urgent concern, a survey of the various aspects of enforcement of and compliance with the four general armistice agreements and the Council's resolutions referred to in the first paragraph of the preamble to arrange with the parties for the adoption of any measure which, after discussion with the parties and with the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, he considered would reduce existing tensions along the armistice demarcation lines, and to report to the Council.

6. On 9 May 1956 the Secretary-General submitted his report [S/3596], as he had been asked to do under the aforesaid resolution. He had previously, on 2 May, submitted a progress report [S/3594].

7. The Secretary-General will now make a statement in connexion with the report. I am sure that I shall be voicing the feelings of all members of the Council when I tell the Secretary-General how greatly we appreciate the efforts he has once again deployed in the service of the United Nations.

8. The SECRETARY-GENERAL: I thank the President for inviting me to introduce my report on the Palestine question. I also thank him for his kind words of appreciation.

Question de Palestine : suite donnée aux conventions d'armistice général et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pendant l'année écoulée (S/3561) :

a) Rapport du Secrétaire général adressé au Conseil de sécurité en exécution de la résolution du Conseil du 4 avril 1956 concernant la question de Palestine (S/3596)

4. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : A sa 717^e séance, lorsque le Conseil a abordé la discussion de la question à notre ordre du jour, il a décidé, sur la demande des Gouvernements de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban, de la Syrie et d'Israël, et conformément à l'Article 31 de la Charte, d'inviter les représentants de ces gouvernements particulièrement intéressés à la question à prendre part à la discussion. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai à nouveau les représentants des gouvernements que je viens de mentionner à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Loutfi, représentant de l'Égypte, M. Eban, représentant d'Israël, M. Rifa'i, représentant de la Jordanie, M. Rizk, représentant du Liban, et M. Shukairy, représentant de la Syrie, prennent place à la table du Conseil.

5. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Les membres du Conseil se souviendront que le Conseil a adopté, à sa 722^e séance tenue le 4 avril 1956 et à propos de la question intitulée « Question de Palestine : suite donnée aux conventions d'armistice général et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pendant l'année écoulée », une résolution [S/3575] soumise par la délégation des États-Unis. Dans cette résolution, le Conseil demandait notamment au Secrétaire général d'entreprendre, en la mettant au premier plan de ses préoccupations, l'étude des divers aspects de la mise en vigueur et de l'observation des quatre conventions d'armistice général et des résolutions du Conseil mentionnées au premier considérant, de s'entendre avec les parties pour adopter, après en avoir discuté avec les parties et le Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, les mesures qu'il considérerait comme devant réduire la tension actuelle sur les lignes de démarcation de l'armistice, et de faire rapport au Conseil.

6. Le 9 mai 1956, le Secrétaire général a présenté son rapport [S/3596], comme il avait été prié de le faire aux termes de la résolution que je viens de mentionner. Il avait auparavant, le 2 mai, soumis un rapport intérimaire [S/3594].

7. Le Secrétaire général va maintenant faire une déclaration au sujet de son rapport. Je suis sûr que je ne ferai qu'exprimer les sentiments de tous les membres du Conseil en lui disant combien nous avons apprécié les efforts qu'il a déployés une fois de plus au service de l'Organisation des Nations Unies.

8. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*) : Je remercie le Président de m'avoir donné l'occasion de présenter mon rapport sur la question de Palestine. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

9. Hoping that the report is self-explanatory, I have indeed very few words to say. I wish first of all, on this occasion, to pay a tribute to the Governments of the five Member States, parties to the armistice agreements, for their unfailing co-operation with me as the agent of the Security Council. Fully recognizing the difficulties with which some of those Governments were and are faced, I appreciate their efforts to facilitate my task.

10. In the conclusions to my report I have indicated my feeling that we are at present in a situation where we may break the previous chain of events. Behind this statement lie many experiences during the time I spent in the region, among them the co-operation to which I have just referred.

11. I trust that all the parties will try to see what contributions they can now make unilaterally in order to re-establish and maintain the quiet and order so strongly needed as a background for successful efforts to cope with the great practical tasks to be tackled within all the countries concerned. Each step taken in the right direction may call forward similar steps from other sides, and thus may start and give direction to a development bringing us father and father from the risk of conflict. There is wide scope for such related unilateral actions in the spirit of co-operation evidenced by the Member States in the course of my negotiations.

12. I trust that the parties will know that they can always count on the sympathetic and impartial assistance of the Secretary-General, within the framework set by what they consider possible and desirable in their efforts to make further progress.

13. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The Security Council is meeting to consider the report of the Secretary-General [S/3596] on the results of the survey which he undertook pursuant to the Council's resolution of 4 April 1956. The Council has rightly taken time to study this important document. We have been able in the interval to make some assessment of the results of the Secretary-General's visit to the area, to gather reactions from the Governments directly concerned and to weigh the matter among members of the Security Council.

14. I do not think it would be helpful if the Council were to indulge in a detailed post-mortem on the various aspects of the problem covered in the Secretary-General's report. What we should do now is to take stock of the present position and then look ahead and consider the next steps. I appeal to members of the Council to follow me in this approach, which seems to be the constructive one.

15. At the time when the Security Council asked the Secretary-General to undertake his important charge, a mounting rate of incidents on the demarcation lines between Israel and its Arab neighbours was causing a

9. Espérant que le rapport est suffisamment clair par lui-même, je serai très bref. Je veux d'abord saisir cette occasion pour rendre hommage aux gouvernements des cinq Etats Membres parties aux conventions d'armistice, pour le concours constant qu'ils m'ont apporté dans l'exercice de la mission dont m'avait chargé le Conseil de sécurité. Me rendant pleinement compte des difficultés auxquelles certains de ces gouvernements ont dû et doivent encore faire face, j'apprécie les efforts qu'ils ont déployés pour faciliter ma tâche.

10. Dans les conclusions de mon rapport, j'ai indiqué qu'à mon avis nous en sommes à un point où il nous est peut-être possible d'amorcer une série de réactions différentes de celles que nous avons connues dans le passé. Cette assertion m'est inspirée par un grand nombre de faits que j'ai pu observer pendant mon séjour dans la région et, notamment, par la collaboration dont je viens de parler.

11. J'espère que toutes les parties s'efforceront de déterminer quelles sont les contributions qu'elles peuvent apporter unilatéralement à l'heure actuelle pour restaurer et maintenir l'ordre et la tranquillité, qui sont si nécessaires pour l'accomplissement des grandes tâches pratiques qu'ont à mener à bien tous les pays intéressés. Chaque initiative dans la bonne voie peut provoquer d'autres heureuses initiatives de la part des autres parties et ainsi amorcer une évolution qui nous éloignera de plus en plus du risque d'un conflit. L'atmosphère de collaboration dont les Etats Membres ont fait preuve au cours de mes négociations offre de grandes possibilités d'actes unilatéraux de ce genre.

12. Je pense que les parties n'ignorent pas qu'elles pourront toujours compter sur le concours compréhensif et impartial du Secrétaire général, dans le cadre de ce qu'elles considéreront comme possible et souhaitable de faire en vue de nouveaux progrès.

13. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner le rapport [S/3596] que le Secrétaire général a rédigé sur les résultats de l'étude qu'il a entreprise en exécution de la résolution adoptée par le Conseil le 4 avril 1956. A juste titre, ce dernier a pris le temps d'étudier cet important document. Dans l'intervalle, nous avons été en mesure d'évaluer dans une certaine mesure les résultats de la visite que le Secrétaire général a faite dans la région considérée, de recueillir les réactions des gouvernements directement intéressés et de réfléchir à la question entre membres du Conseil de sécurité.

14. Je ne pense pas que le Conseil ferait œuvre utile en disséquant les différents aspects du problème qui fait l'objet du rapport du Secrétaire général. Ce que nous devons faire maintenant, c'est le point de la situation, puis envisager l'avenir et examiner les prochaines mesures à prendre. Je demande instamment aux membres du Conseil d'accepter cette méthode qui paraît être constructive.

15. Lorsque le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'entreprendre son importante mission, les incidents qui se produisaient de plus en plus fréquemment sur les lignes de démarcation entre Israël et ses voisins

disturbing situation. In the interval between the passage of the Security Council's resolution of 4 April 1956 and the moment when the Secretary-General reached the area, still more serious incidents took place.

16. It was because of this disturbing situation that the Secretary-General was invited to visit the area, and was asked first to investigate the various aspects of enforcement of and compliance with the four general armistice agreements and recent resolutions of the Council. These were the resolutions of 30 March 1955 [S/3379], 8 September 1955 [S/3435] and 19 January 1956 [S/3538]. Secondly, the Secretary-General was asked to arrange with the parties for the adoption of practical measures to reduce existing tensions along the armistice demarcation lines. The sort of measures the Council had in mind had been previously recommended by General Burns and endorsed by the Security Council, but the parties had not yet agreed to put them into effect.

17. Thus, the primary object of the Secretary-General's mission was to reduce tension along the armistice demarcation lines.

18. It will be a cause of great satisfaction to the Council that the Secretary-General and the parties were able to make progress in agreeing on practical measures towards this objective and in putting some of them into effect. Others still remain to be agreed. But here was progress on the first essential: the lessening of tension and the reduction of the risk of recurrent serious incidents. Moreover, the Secretary-General and the parties made a further significant advance which governs the whole situation. Mr. Hammarskjöld was able to secure a firm reaffirmation by the parties of the cease-fire, which is fundamental to all the armistice agreements.

19. This was important in itself. But what is just as important is that, with minor exceptions, the parties have fully lived up to their assurances. This, then, is progress. But it is even more than that, because the fact of progress in any difficult international situation — the mere fact of it — is important in itself.

20. In the present case, the progress achieved has produced a *détente*, a better atmosphere. To quote from the Secretary-General's report:

“If we have previously experienced chain reactions leading to a continuous deterioration of the situation, we may now have the possibility of starting a chain of reactions in the opposite direction.” [S/3596, para. 106]

21. The personality of Mr. Hammarskjöld and the prestige of his high office, as well as the valuable relationship he was able to establish with the leaders in the various countries of the area where he spent several intensive weeks, no doubt contributed in the highest measure to this improvement in the atmosphere.

arabes créaient une situation alarmante. Entre le moment où le Conseil de sécurité a adopté sa résolution, le 4 avril 1956, et celui où le Secrétaire général est arrivé dans la région en question, des incidents plus graves encore ont eu lieu.

16. C'est en raison de cette situation alarmante que le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à se rendre dans cette région et lui a demandé en premier lieu d'étudier les divers aspects de la mise en vigueur et de l'observation des quatre conventions d'armistice général et des résolutions récemment adoptées par le Conseil. Il s'agissait des résolutions du 30 mars 1955 [S/3379], du 8 septembre 1955 [S/3435] et du 19 janvier 1956 [S/3538]. En deuxième lieu, le Conseil a demandé au Secrétaire général de s'entendre avec les parties pour adopter des mesures pratiques de nature à réduire les tensions existant sur les lignes de démarcation de l'armistice. Le genre de mesures auxquelles songeait le Conseil avait été précédemment recommandé par le général Burns et accepté par le Conseil de sécurité, mais les parties intéressées n'avaient pas encore décidé de mettre ces mesures en vigueur.

17. Ainsi, la mission du Secrétaire général visait essentiellement à réduire la tension qui régnait sur les lignes de démarcation de l'armistice.

18. Le Conseil sera particulièrement heureux d'apprendre que le Secrétaire général et les parties ont pu faire des progrès dans la voie d'un accord sur les mesures pratiques qu'il convient de prendre pour atteindre cet objectif et sur la mise en vigueur de quelques-unes de ces mesures. Il en est d'autres sur lesquelles l'accord ne s'est pas encore fait. Mais il y a eu progrès sur un premier point essentiel : le relâchement de la tension et la diminution des possibilités de nouveaux incidents graves. En outre, le Secrétaire général et les parties ont réalisé un nouveau progrès significatif qui commande l'ensemble de la situation. M. Hammarskjöld a pu obtenir des deux parties une reconnaissance formelle du cessez-le-feu, ce qui constitue une condition fondamentale du respect de toutes les conventions d'armistice.

19. C'est là une chose importante en soi. Mais ce qui est tout aussi important, c'est qu'à de faibles exceptions près les parties ont intégralement respecté les assurances qu'elles avaient données. Il y a donc progrès. Mais il y a plus encore, parce que dans toute situation internationale délicate, le fait — le seul fait — qu'il y ait progrès est important en soi.

20. Dans le cas particulier, le progrès réalisé a conduit à une détente, à une amélioration de l'atmosphère. Pour reprendre les termes du rapport du Secrétaire général :

« Si nous avons connu dans le passé des réactions en chaîne qui aboutissaient à une aggravation continue de la situation, nous pouvons entrevoir maintenant la possibilité d'amorcer une série de réactions en sens inverse » [S/3596, par. 106].

21. Il est hors de doute que la personnalité de M. Hammarskjöld et le prestige de la haute charge qu'il exerce, aussi bien que les précieux contacts qu'il a pu établir avec les dirigeants des divers pays de la région où il a vécu plusieurs semaines d'activité intense, ont contribué au plus haut point à cette amélioration de l'atmosphère.

22. That is the present situation. What then should the Security Council do next?

23. In the past the Council has only too often been summoned like the fire brigade to put out some fire which has been ignited by some dangerous incident. The Council has had to apportion commendation and blame. It has had to deal as best it could with specific and limited situations on the armistice demarcation lines. Today we are meeting in happier circumstances. There is no immediate crisis. We can look at the situation on the armistice demarcation lines as a whole. The Security Council can and must make its contribution to a further general improvement in the situation. It is the duty, as I believe it is the inclination, of the Council to play a continuing and a constructive part.

24. It is, of course, to the parties that we must look primarily for agreement on further measures. As Mr. Hammarskjöld says in his report: "The initiative is now in the hands of the governments parties to the armistice agreements" [S/3596, para. 105]. But my colleagues will naturally be disposed to provide all possible assistance on the part of the Security Council, firstly, because of our general responsibilities under the Charter for the maintenance of international peace and security, and secondly, because the dispute between Israel and its Arab neighbours is a particular concern of the Security Council and the United Nations.

25. What, then, should be done? First it is clear that there should be a further advance in the process of agreement on and the putting into effect of practical measures to improve the situation along the armistice demarcation lines by reducing the risk of incidents. These practical measures should be worked out in concert with the Secretary-General and the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization; it is the parties which have to agree on them and put them into effect.

26. As the atmosphere improves, we can hope and expect that it will be easier to get agreement on measures of this kind which will further reduce the risk of incidents and thus also further reduce tension. The readiness of the parties concerned to give favourable consideration to the proposals of the Secretary-General and the Chief of Staff is confirmed by his report and by the reaffirmation of the cease-fire. It is our firm belief that progress in putting these proposals into effect will be accompanied by a lessening of tension and a growth of confidence.

27. That will be very much to the good. But it has emerged very clearly from the Secretary-General's report that something more than that is needed—full compliance with the armistice agreements. The Secretary-General mentions in his report that he has assurances from all the Governments in the area, "assurances of their will fully to comply with all clauses of the armistice agreements, on the basis of reciprocity" [S/3596, para. 49]. That is an important statement, but of course, it will not be easy to achieve this full compliance.

22. Telle est la situation actuelle. Que doit faire maintenant le Conseil de sécurité ?

23. Dans le passé, on n'a que trop souvent fait appel au Conseil comme on fait appel aux pompiers pour éteindre un incendie provoqué par quelque incident dangereux. Le Conseil a dû distribuer les félicitations et les blâmes. Il a dû faire de son mieux pour régler des situations particulières et limitées le long des lignes de démarcation de l'armistice. Aujourd'hui, nous nous réunissons dans des circonstances plus favorables. Il n'y a pas de crise immédiate. Nous pouvons considérer dans son ensemble la situation qui règne le long des lignes de démarcation de l'armistice. Le Conseil de sécurité peut et doit apporter sa contribution à une nouvelle amélioration générale de la situation. Il est du devoir, et je pense que c'est aussi le désir, du Conseil de jouer en permanence un rôle constructif à cet égard.

24. Bien entendu, c'est des parties que nous devons attendre surtout un accord sur des mesures ultérieures. Comme M. Hammarskjöld l'a dit dans son rapport : « L'initiative est maintenant aux gouvernements qui sont parties aux conventions d'armistice » [S/3596, par. 105]. Toutefois, les membres du Conseil seront naturellement disposés à donner aux parties toute l'assistance possible du Conseil de sécurité, d'abord en raison de la responsabilité générale dont la Charte charge le Conseil en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ensuite parce que le différend entre Israël et ses voisins arabes intéresse particulièrement le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies.

25. Que faut-il donc faire ? Tout d'abord, il est évident qu'il faut réaliser de nouveaux progrès dans la voie d'un accord sur les mesures pratiques qui sont de nature à améliorer la situation le long des lignes de démarcation de l'armistice et à diminuer les risques d'incidents, et sur la mise en œuvre desdites mesures. Ces mesures pratiques doivent être prises d'accord avec le Secrétaire général et le Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve ; ce sont les parties qui doivent se mettre d'accord sur ces mesures et les appliquer.

26. Au fur et à mesure que l'atmosphère s'éclaircira, on peut espérer et escompter qu'il sera plus facile de parvenir à un accord sur des mesures de ce genre, qui diminueront les risques d'incidents et, par conséquent, relâcheront aussi la tension entre les parties. Le rapport du Secrétaire général et le fait que les parties ont confirmé le cessez-le-feu indique que les parties sont disposées à donner une suite favorable aux propositions du Secrétaire général et du Chef d'état-major. Nous sommes fermement convaincus que la mise en œuvre de ces propositions s'accompagnera d'une diminution de la tension et d'un regain de confiance.

27. Tout cela aura de très heureux effets. Mais il ressort clairement du rapport du Secrétaire général qu'il faut quelque chose d'autre encore : l'observation intégrale des conventions d'armistice. Le Secrétaire général indique dans son rapport que tous les gouvernements l'ont assuré « de leur volonté de respecter entièrement toutes les clauses des conventions d'armistice dans des conditions de réciprocité » [S/3596, par. 49]. C'est là une importante déclaration, mais il est certain qu'il ne sera pas facile d'assurer le respect intégral de ces conventions.

28. It stands to reason that, without full compliance on the part of each party with the agreements, the situation is bound to remain uneasy and often to become dangerous. It is obvious that full compliance with the agreements can only be of benefit to all the parties. Full compliance with the armistice agreements should, therefore, be an objective of the Security Council. This time I think that the Council should firmly express this aim, and we can with confidence expect that progress will now be made towards it.

29. Before going on to discuss in detail the draft resolution presented by my delegation [S/3600/Rev.1], I should like to say a word or two about the general direction in which I hope that the road which we are now taking may lead us.

30. The Secretary-General has expressed the view that full compliance with the armistice agreements represents a stage which has to be passed in order to make progress possible on the main issues between the parties. My Government shares that view. But, even though at the moment we must concentrate on keeping the peace and on making progress towards full compliance with the armistice agreements, we clearly must not lose sight of the need for a mutually acceptable settlement of the differences between Israel and its Arab neighbours. We believe that full compliance with the armistice agreements could be the bridge which might eventually lead to progress on these differences.

31. On the other hand, the Security Council clearly must look to first things first. We do not think the Council should now attempt to define the differences I have mentioned or to suggest how they should be solved. Our purpose must surely be to help to bring about conditions in which these differences can be solved. In these circumstances, it is the view of the United Kingdom that Security Council action at this stage should be based on three premises.

32. First, it is our responsibility, and it should be possible, to take advantage of the successful contacts between the Secretary-General and the parties in order not only to consolidate the gains which have already been made, but also to keep up the momentum towards truly peaceful conditions.

33. Secondly, the Security Council should confine itself to fostering this process and should not force it. We should recognize the delicacy of the situation and the need to build up confidence between the parties.

34. Thirdly, we should work at this stage towards putting into effect practical measures already agreed upon and getting still more of such practical measures agreed and put into effect. At the same time, we must try to achieve full compliance with the armistice agreements.

35. With these premises in mind, it is the view of my delegation that the most helpful single step for the Council to take would be to ask the Secretary-General

28. Il est naturel que, en l'absence d'une observation intégrale des conventions d'armistice par les parties, la situation doit rester troublée et devienne souvent dangereuse. Il est évident qu'une observation intégrale de ces conventions ne peut être qu'à l'avantage de toutes les parties. Une observation intégrale des conventions d'armistice doit par conséquent constituer un objectif du Conseil de sécurité. Je crois, maintenant, que le Conseil doit dire fermement que tel est son but, et nous pouvons attendre avec confiance que des progrès soient réalisés à cette fin.

29. Avant d'examiner en détail le projet de résolution présenté par ma délégation [S/3600/Rev.1], je voudrais dire quelques mots de la direction générale dans laquelle nous conduira, je l'espère, la voie dans laquelle nous nous engageons.

30. Le Secrétaire général a exprimé l'opinion que le rétablissement des conditions dans lesquelles les conventions d'armistice seraient intégralement observées représente une étape qu'il faut franchir si l'on veut faire avancer le règlement des questions principales qui restent à régler entre les parties. Mais, bien que nous devions pour le moment nous attacher à maintenir la paix et à nous rapprocher d'une observation intégrale des conventions d'armistice, nous ne devons évidemment pas perdre de vue la nécessité d'un règlement mutuellement acceptable des litiges qui opposent Israël et ses voisins arabes. Nous pensons qu'une observation intégrale des conventions d'armistice pourrait constituer le pont qui nous conduirait peut-être, en définitive, à des progrès en ce qui concerne ces litiges.

31. Néanmoins, le Conseil de sécurité doit commencer par le commencement. Nous ne pensons pas qu'il doive, à l'heure actuelle, entreprendre de définir les litiges dont j'ai parlé ou indiquer comment il conviendrait de les régler. Ce qu'il nous appartient évidemment de faire, c'est d'aider à créer les conditions dans lesquelles ces litiges pourront être résolus. Cela étant, le Royaume-Uni estime que l'action du Conseil de sécurité devrait procéder de trois prémisses.

32. Premièrement, il nous incombe, et cela devrait être possible, de profiter des contacts couronnés de succès qu'ont eus le Secrétaire général et les parties, afin non seulement de consolider les résultats qui ont déjà été enregistrés, mais aussi d'entretenir l'impulsion qu'a prise l'instauration d'un véritable état de paix.

33. Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait se borner à favoriser cette évolution et non chercher à l'imposer. Nous devons reconnaître le caractère délicat de la situation et la nécessité de créer la confiance entre les parties.

34. Troisièmement, nous devons nous attacher maintenant à mettre en œuvre les mesures pratiques déjà convenues, à nous mettre d'accord sur d'autres mesures pratiques de ce genre et à les exécuter. En même temps, il faut que nous cherchions à faire observer intégralement les conventions d'armistice.

35. Cela posé, la délégation du Royaume-Uni estime que la mesure la plus utile que le Conseil pourrait prendre serait de demander au Secrétaire général de se

to make himself available to the parties with these objects in view.

36. I will now make some comments on the United Kingdom draft resolution which is before the Council. First, I should explain that I have issued a revision of the original United Kingdom draft [S/3600], and this revision [S/3600/Rev.1] is now before the members of the Council. I have no hesitation in admitting that, on re-reading my original draft, I came to the conclusion that in some respects it left something to be desired, not as regards substance, but as regards accuracy and clarity.

37. Members of the Council will see that the draft resolution begins by recalling the Council's resolutions of 4 April 1956 [S/3575] and 11 August 1949 [S/1376, II]. In referring to the second of these resolutions, we are mainly concerned to draw attention to the Security Council's reaffirmation of its cease-fire order and to its directions to the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization.

38. The draft resolution then goes on to refer to the Secretary-General's report and to draw attention to the fact that, in section III and annexes 1 to 4 of the report, the positions of the parties are set out regarding the assurances unconditionally to observe the cease-fire which they gave to the Secretary-General.

39. Next, the draft resolution notes the progress that has been made in the direction of the specific measures set out in the resolution of 4 April 1956. Note that full compliance with the armistice agreements and the Council's previous resolutions is not yet effected and that some measures called for in the resolution of 4 April have been neither completely agreed upon nor fully put into effect.

40. Next, the draft resolution would put the Security Council on record as being conscious of the need to create conditions in which a peaceful settlement on a mutually acceptable basis of the dispute between the parties could be made; and it would put the Council on record as believing that it would help to create such conditions if further progress were now made in consolidating the gains resulting from the Secretary-General's mission and towards full compliance by the parties with the armistice agreements.

41. These seem to me to be statements of the Council's position which members of the Council will certainly wish to see expressed.

42. All that is the preambular part of the draft resolution. We come now to the operative part.

43. Under paragraph 1, the Council would commend the Secretary-General and the parties on the progress already achieved. This, I am sure, is what the Security Council would wish to do. Indeed, I may say that we all, members of the Council and parties to the armistice agreements alike, feel that the warmest congratulations are due to our Secretary-General.

mettre à la disposition des parties en s'inspirant de ces objectifs.

36. Je vais maintenant formuler quelques observations sur le projet de résolution du Royaume-Uni dont le Conseil est saisi. D'abord, je dois préciser que, comme le Président l'a mentionné, j'ai fait paraître une version révisée de notre projet initial [S/3600] et que ce nouveau texte est maintenant en la possession des membres du Conseil [S/3600/Rev.1]. Je n'hésite pas à reconnaître qu'à relire mon projet initial, j'en ai conclu qu'à certains égards il laissait à désirer, non pas quant au fond, mais quant à la précision et à la clarté.

37. Les membres du Conseil constateront que le projet de résolution en question commence par rappeler les résolutions du Conseil en date du 4 avril 1956 [S/3575] et du 11 août 1949 [S/1376, II]. En nous référant à cette dernière résolution, nous voulons principalement souligner que le Conseil de sécurité a réaffirmé son ordre relatif à la suspension d'armes et attirer l'attention sur les instructions qu'il a données au Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve.

38. Nous mentionnons ensuite le rapport du Secrétaire général et nous faisons observer que, dans la section III et dans les annexes 1 à 4, les positions des parties sont définies en ce qui concerne l'assurance qu'elles ont donnée au Secrétaire général de respecter sans conditions la suspension d'armes.

39. Ensuite, nous notons les progrès accomplis vers l'adoption des mesures précises énoncées dans la résolution du 4 avril 1956. Nous notons en outre que les conventions d'armistice et les résolutions adoptées antérieurement par le Conseil ne sont pas encore intégralement observées, que l'accord complet ne s'est pas encore fait sur certaines mesures prévues par la résolution du 4 avril et que ces mesures n'ont pas été intégralement mises à exécution.

40. En outre, ce projet de résolution permettra de proclamer que le Conseil de sécurité est conscient de la nécessité de créer des conditions dans lesquelles puisse intervenir un règlement pacifique, sur une base mutuellement acceptable, du différend qui oppose les parties; il permettra également de proclamer que le Conseil est persuadé que l'on pourra plus facilement créer ces conditions si l'on accomplit maintenant de nouveaux progrès dans la voie de la consolidation des résultats obtenus grâce à la mission du Secrétaire général et de la mise en œuvre intégrale, par les parties, des conventions d'armistice.

41. Il me semble que ce sont là des définitions de la position du Conseil que tous les membres du Conseil voudront certainement voir exprimer.

42. Tout cela constitue le préambule du projet de résolution. Nous en arrivons maintenant au dispositif.

43. Au paragraphe 1, le Conseil rendrait hommage au Secrétaire général et aux parties pour les progrès déjà réalisés. C'est là, j'en suis persuadé, le vœu du Conseil de sécurité. Je crois pouvoir dire en vérité que tous, membres du Conseil et parties aux conventions d'armistice, nous sentons quels chaleureux remerciements nous devons à notre Secrétaire général.

44. Under paragraph 2, the Security Council would declare that the parties to the armistice agreements should speedily carry out the measures already agreed upon with the Secretary-General and should co-operate with him and the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization to put into effect their further practical proposals, pursuant to the resolution of 4 April 1956, with a view to the full implementation of that resolution and full compliance with the armistice agreements. Members of the Council will note that this is a declaration of what the parties should do, in the view of the Council.

45. I am happy to note that the first part of this paragraph of the draft resolution appears to be well on the way to being carried out already, but I think that members of the Council will agree that it would be most desirable that further practical proposals pursuant to the resolution of 4 April 1956 should be put into effect.

46. Under paragraph 3, the Council would declare that full freedom of movement for United Nations observers must be respected in all areas of the armistice demarcation lines, in the demilitarized zone and in the defensive areas, as defined in the armistice agreements, to enable the observers to fulfil their functions. We have thought it right to single out freedom of movement for the observers from among the measures called for in the resolution of 4 April 1956 because we believe that this point is of the highest importance for ensuring the observance of the cease-fire. In this, of course, we are only repeating what the Council has said before, but we believe that it is desirable to do so in order to give emphasis to the point.

47. I do not need to comment more than I have done on the ideas in paragraph 4 of the operative part which underlines the importance in this whole problem of full compliance with the armistice agreements.

48. Paragraph 5 is designed to record the Security Council's continuing interest and responsibility in this matter, by making it clear to all concerned that the Council wishes the Chief of Staff, under his powers in pursuance of the resolution of 11 August 1949, to report to the Council if, unhappily, there should be a serious violation of the armistice agreements or of the cease-fire which in his opinion require immediate consideration by the Council.

49. Paragraph 6 contains a call to the parties to take the steps necessary to carry out this resolution, thereby increasing confidence and demonstrating their wish for peaceful conditions. I think it is clear from the operative part of the draft what sort of steps we expect them to take. I dealt with this point at length earlier in my speech, and I will therefore not go into it further now.

50. Finally, under paragraph 7, the Council would request the Secretary-General to continue his good offices with the parties.

44. Selon le paragraphe 2, le Conseil de sécurité déclarerait que les parties aux conventions d'armistice devraient appliquer sans tarder les mesures déjà convenues avec le Secrétaire général et coopérer avec lui et avec le Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve pour donner effet à leurs autres propositions pratiques, en application de la résolution du 4 avril 1956, en vue de la mise en œuvre intégrale de ladite résolution et de l'observation intégrale des conventions d'armistice. Les membres du Conseil voudront bien remarquer qu'il s'agit dans cette déclaration de ce que les parties devraient faire selon le Conseil.

45. Je constate avec plaisir que la première partie de ce paragraphe du projet de résolution semble déjà sur le point d'être mise en œuvre, mais je pense que les membres du Conseil reconnaîtront qu'il serait hautement souhaitable de mettre en œuvre de nouvelles propositions d'ordre pratique conformément à la résolution du 4 avril 1956.

46. Selon le paragraphe 3, le Conseil déclarerait que la pleine liberté de mouvement des observateurs des Nations Unies doit être respectée dans toutes les zones le long des lignes de démarcation de l'armistice, dans les zones démilitarisées et dans les régions défensives, telles qu'elles sont définies dans les conventions d'armistice, de manière qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions. Nous avons pensé qu'il convenait de mettre en relief, parmi les mesures préconisées dans la résolution du 4 avril 1956, celle qui a trait à la liberté de mouvement des observateurs ; en effet, nous estimons que c'est là une question de la plus haute importance si l'on veut assurer que le cessez-le-feu est observé. Il est évident que nous ne faisons que répéter en cela ce que le Conseil a dit auparavant ; mais nous croyons qu'il convenait de le faire pour bien souligner cette question.

47. Je crois inutile de m'étendre davantage sur l'idée exprimée par le paragraphe 4, qui souligne l'importance de la question générale de l'observation intégrale des conventions d'armistice.

48. Le but du paragraphe 5 est d'affirmer la continuité de l'intérêt et de la responsabilité du Conseil de sécurité en la matière, en indiquant clairement à toutes les parties intéressées que le Conseil désire que le Chef d'état-major, en vertu des pouvoirs qu'il détient aux termes de la résolution du 11 août 1949, fasse rapport au Conseil dans le cas où, malheureusement, il se produirait une violation grave des conventions d'armistice ou de la suspension d'armes qui exigerait, à son avis, un examen immédiat de la part du Conseil.

49. Le paragraphe 6 requiert les parties de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la résolution et accroître ainsi la confiance en prouvant leur désir de paix. Je crois que le dispositif de la résolution indique clairement quelles sont les mesures que le Conseil attend des parties. J'ai déjà parlé longuement de cette question et n'y reviendrai donc pas.

50. Enfin, aux termes du paragraphe 7, le Conseil demanderait au Secrétaire général de continuer à mettre ses bons offices à la disposition des parties.

51. This is not a mission. It is not a mandate. It is not proposed that the Council should ask the Secretary-General to go straight back to the area. It is not proposed that the Council should ask the Secretary-General to take this or that specific action. The operative paragraphs of the draft resolution which I have already explained set out the way in which my delegation considers that progress should now be made.

52. Our idea is that the Council should ask the Secretary-General to continue—and I stress the word “continue”—his good offices with the parties—and I stress the words “with the parties”. He would be available to help them now to make progress towards the full implementation of the resolution of 4 April 1956 and full compliance with the armistice agreements—and no doubt he would, if he thought it desirable, make suggestions to them to that end.

53. I think we should be wise not to go beyond asking the Secretary-General in this general way to be of assistance. The members of the Council and the parties know that the Secretary-General will respond to our request to him to continue to help in the most constructive way. We must leave it to him, as we can do with confidence, to decide exactly what to do. There are many things which first need to be done before full compliance with the armistice agreements is achieved. I am confident that the Secretary-General, with the parties, will seize every available opportunity to proceed in this direction.

54. Mr. ALPHAND (France) (*translated from French*): Nearly two months ago, during our meetings at the beginning of April, I mentioned the fears that appeared to be justified by an appreciable worsening of the situation in the Middle East. At that time it seemed to all of us that, in an atmosphere that was becoming worse day by day and in the midst of repeated incidents, some of them very serious, the fatal process which makes conflict unavoidable might be set in motion at any time.

55. We then decided to send the Secretary-General of the United Nations, Mr. Hammarskjold, to Palestine to endeavour to set matters right. While undoubtedly an important and significant gesture, this nevertheless gave rise to some criticism. Some took the view that we were rashly jeopardizing the authority of the highest official of the United Nations in an insoluble case. Others seemed to expect too much from his mission. I myself, if I may be allowed to refer again to the position I took at that time [717th meeting], expressed our confidence in Mr. Hammarskjold and tried to warn the public against the disappointment which those who expected the Secretary-General to perform some sort of miracle would inevitably feel when he returned from his mission.

56. Two months have passed. War has not broken out in Palestine. Incidents are less frequent and less serious. In the opposing capitals a milder tone is heard. New agreements have been concluded, and the way has been paved for the application of specific measures to

51. Il ne s'agit pas ici d'une mission. Il ne s'agit pas davantage d'un mandat. Le Conseil ne demande pas au Secrétaire général de retourner immédiatement en Palestine. Le Conseil ne demande pas au Secrétaire général de faire ceci ou cela de particulier. Les paragraphes du dispositif que je viens de commenter indiquent la façon dont, de l'avis de ma délégation, on pourrait maintenant réaliser de nouveaux progrès.

52. Ce que nous voulons, c'est que le Conseil demande au Secrétaire général de continuer — et je souligne le mot « continuer » — à mettre ses bons offices à la disposition des parties et, ici encore, je souligne les mots « des parties ». Le Secrétaire général resterait à la disposition des parties pour les aider à mettre pleinement en œuvre la résolution du 4 avril 1956 et à observer intégralement les conventions d'armistice, et il n'est pas douteux que, si le Secrétaire général l'estime nécessaire, il fera, à cet effet, des suggestions aux parties.

53. Je crois qu'il serait sage de ne pas faire plus que de demander au Secrétaire général de prêter ainsi généralement ses bons offices. Les membres du Conseil et les parties savent que le Secrétaire général répondra à l'appel que nous lui adressons et continuera à aider les parties de la manière la plus constructive. Nous devons, en toute confiance, laisser au Secrétaire général le soin de décider de ce qu'il y aura lieu de faire. De nombreuses mesures devront être prises avant que l'on puisse assurer l'observation intégrale des conventions d'armistice. Je suis certain que le Secrétaire général, d'accord avec les parties, saura saisir toutes les occasions qui se présenteront pour réaliser des progrès dans cette voie.

54. M. ALPHAND (France): Il y a presque deux mois, au cours de nos réunions du début d'avril dernier, je notais les craintes que semblait justifier une aggravation sensible de la situation dans le Moyen-Orient. Il nous apparaissait alors à tous que dans une atmosphère chaque jour plus lourde, au milieu d'incidents répétés, dont certains avaient été très sérieux, pouvait à tout moment se déclencher ce processus fatal qui rend les conflits inévitables.

55. Nous avons alors décidé d'envoyer en Palestine le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Hammarskjold, pour tenter de rétablir les choses. C'était là sans doute un geste important et significatif, qui n'avait pas été cependant sans susciter quelques critiques. Certains avaient pensé que nous hasardions imprudemment, dans une affaire insoluble, l'autorité du plus haut fonctionnaire de l'Organisation. D'autres au contraire avaient paru trop attendre de sa mission. J'avais, moi-même s'il m'est permis de rappeler encore ma position d'alors [717^e séance], exprimé notre confiance en M. Hammarskjold, et tenu à mettre en garde l'opinion contre la déception qui ne manquerait pas de naître, après le retour du Secrétaire général, chez ceux qui attendaient de lui je ne sais quel miracle.

56. Deux mois se sont écoulés. La guerre de Palestine n'a pas eu lieu. Les incidents ont diminué d'intensité et de fréquence. Le ton a baissé dans les capitales opposées. De nouveaux accords ont été conclus, l'application de mesures précises destinées à éviter les heurts le long des

prevent clashes along the armistice demarcation lines. The cease-fire, if not peace, has been re-established and strengthened.

57. These results we owe to the goodwill of the parties; to the Secretary-General's inexhaustible patience, subtlety and faith; and to the ascendancy he has been able to gain. Mr. Hammarskjöld's stature has been increased by the trial to which we have subjected him, and the same is true of the prestige—which I know to be dearer to him than his own—of his office. I think it excellent, therefore, that the draft resolution before us, in a paragraph which I single out for emphasis, commends the Secretary-General and the parties on the progress they have already achieved.

58. This progress is described in the two reports [S/3594 and S/3596] submitted to us by the Secretary-General. I certainly have no intention of reviewing in detail the considerable number of pages taken up by these reports and the annexed documents. I shall merely stress the principle which the Secretary-General himself laid down, I think in his first report, and which provides the clue to everything he has done.

59. Two months ago, the structure erected by the United Nations to safeguard peace in the Middle East was based, partly on the armistice agreements of 1948, and partly on the Security Council's resolution of 11 August 1949 [S/1376, II] establishing the cease-fire.

60. The texts in both categories had suffered from the ravages of time. The tireless activities of General Burns, Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, and of his colleagues, had of course to some extent succeeded in securing respect for the cease-fire and for some provisions of the armistice agreements. However, in the vicissitudes of daily application, they had gradually lost their effect even in the eyes of those upon whom they should have been binding.

61. In most cases, respect for those provisions had become a local matter left to the arbitrary judgement of every sector commander, every leader of an advanced patrol—I was almost going to say, of every individual soldier, infiltrator or sentry. The mixed armistice commissions functioned to the best of their ability, but were subjected to prolonged periods of inactivity at the caprice of every delegation sent before them. The higher military and civil authorities, the Governments themselves, had come to lose interest in these matters, had abdicated their right to command and control and had allowed themselves to be drawn into a deteriorating situation by a series of anarchic enterprises.

62. The Secretary-General's great merit, in the mission he has just accomplished, is to have understood the extreme dangers of this process of disintegration, to have made the Governments concerned understand the legitimate fears with which the situation inspired him, and to have secured their agreement in an attempt to bring that situation to an end.

lignes de démarcation de l'armistice a été préparée. Le cessez-le-feu, sinon la paix, a été rétabli et consolidé.

57. Ces résultats, nous les devons à la bonne volonté des parties; nous les devons à l'inlassable patience du Secrétaire général, à sa subtilité, à sa foi, à l'ascendant qu'il a su acquérir. M. Hammarskjöld sort grandi de l'épreuve que nous lui avons imposée, ainsi que — je sais qu'il lui tient plus à cœur que le sien propre — le prestige de sa fonction. Aussi me semble-t-il excellent que le projet de résolution placé sous nos yeux, dans un paragraphe que j'isole pour mieux en souligner la portée, exprime l'appréciation du Conseil de sécurité pour le Secrétaire général, comme pour les parties, à raison des progrès qu'ils ont déjà accomplis.

58. Ces progrès se trouvent relatés dans les deux rapports que nous a soumis le Secrétaire général [S/3594 et S/3596]. Je n'entreprendrai certes pas d'analyser en détail le grand nombre de pages que représentent ces rapports et les documents qui y sont annexés; je me bornerai à insister sur le principe que le Secrétaire général a dégagé lui-même, dans son premier rapport je crois, et qui résume toute son action.

59. Il y a deux mois, l'édifice établi par l'Organisation des Nations Unies afin de sauvegarder la paix dans le Moyen-Orient reposait, d'une part, sur les conventions d'armistice de 1948, d'autre part, sur la résolution du Conseil de sécurité du 11 août 1949 [S/1376, II] établissant le cessez-le-feu.

60. Ces deux catégories de textes avaient subi l'usure du temps. Sans doute, l'inlassable activité du général Burns, Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, et de ses collaborateurs, parvenait à faire, dans une certaine mesure, respecter le second — c'est-à-dire le texte relatif au cessez-le-feu — ainsi que certaines dispositions des premiers — c'est-à-dire les conventions d'armistice. Mais, au milieu des avatars de leur application quotidienne, ils avaient peu à peu perdu de leur force aux yeux mêmes de ceux à qui ils auraient dû s'imposer.

61. Leur respect était devenu, dans la plupart des cas, affaire locale, abandonné à l'arbitraire de chaque commandant de secteur, de chaque petit chef de patrouille d'avant-garde, j'allais presque dire de chaque isolé, infiltrateur ou sentinelle. Les commissions mixtes d'armistice fonctionnaient du mieux qu'elles pouvaient, le caprice de chaque délégation envoyée auprès d'elles leur imposait de temps à autre de longues périodes de sommeil. Les autorités supérieures militaires ou civiles, les gouvernements avaient fini par se désintéresser de ces affaires, par abdiquer leur droit de commander et de contrôler, par se laisser enlainer au pire par une suite d'initiatives anarchiques.

62. Le grand mérite du Secrétaire général, dans la mission qu'il vient d'accomplir, est d'avoir compris les dangers extrêmes de ce processus de désintégration, d'avoir fait partager aux gouvernements en cause les craintes justifiées qu'il lui inspirait et d'avoir obtenu leur accord pour tenter de l'arrêter.

63. From the exchange of letters and from the documents annexed to the report, we learn that, in a series of parallel—I emphasize that adjective—undertakings, the Government of Israel and the Governments of its Arab neighbours have undertaken to enforce, in an effective cease-fire, the first article of the armistice agreements. That obligation has again been clearly recognized and assumed by the Governments themselves. Compliance with the agreements and the enforcement of the cease-fire have again become their responsibility.

64. On these strengthened foundations Mr. Hammarskjold, pursuant to the explicit terms of reference laid down for him in the resolution of 4 April 1956 [S/3575], has continued his negotiations in an endeavour to secure the enforcement of the specific measures recommended in that resolution. On most points he has obtained agreements in principle; on the others he appears to have every chance of achieving equal success. I think this result give us grounds for satisfaction.

65. As I see it, the draft resolution presented to the Security Council by the United Kingdom delegation [S/3600/Rev.I] has three objects. First, it sets the Security Council's approval, I might almost say its seal, on the agreements concluded between the parties. Secondly, it calls upon the parties to carry out those agreements. Thirdly, it requests the Secretary-General to continue—and Sir Pierson Dixon emphasized this word a moment ago—his good offices with the parties.

66. Thus the draft resolution is constructive in scope. The United Kingdom delegation is not merely asking the Council to approve the results of the Secretary-General's mission; it is also trying to make it clear that the step just taken towards the establishment of a lasting peace must be followed by further steps. The experience of the past few years has shown us the impossibility of preserving even such a static situation as the cease-fire without constant endeavours to improve it, without trying to advance towards the settlement of the basic questions. In politics—as in many other spheres—not to make progress is always, in the last analysis, to lose ground.

67. What are these further steps to be? It is not really possible to tell. Perhaps, indeed, it is better not to dwell on them too much. It is easy, however, to show immediately that one task at least should be completed forthwith—the implementation, by practical steps of the type referred to in the resolution of 4 April 1956, of the agreements concluded under the auspices of the Secretary-General.

68. The French delegation therefore strongly supports the appeal to the parties contained in paragraph 6 of the draft resolution “to take the steps necessary to carry out this resolution, thereby increasing confidence and demonstrating their wish for peaceful conditions”.

69. The French delegation also considers it essential that the Secretary-General should continue to place his good offices at the parties' disposal. It seems quite clear that, should Mr. Hammarskjold relax his efforts now, the excellent results of his mission would soon be nullified.

63. De l'échange de lettres, des documents annexés aux rapports, il ressort que dans une série d'engagements parallèles — je souligne cet adjectif — le Gouvernement d'Israël et ceux de ses voisins arabes se sont engagés à faire respecter, dans un cessez-le-feu efficacement appliqué, l'article premier des conventions d'armistice. L'obligation est à nouveau clairement reconnue et assumée par les gouvernements eux-mêmes. Le respect des conventions, l'application du cessez-le-feu, sont de nouveau leur affaire.

64. Sur ces bases réaffirmées, M. Hammarskjold, en exécution du mandat précis de la résolution du 4 avril 1956 [S/3575], a poursuivi ses entretiens pour tenter de faire appliquer les mesures précises que recommandait cette résolution. Sur la plupart des points, il a obtenu des accords de principe; il semble que sur les autres, il ait de grandes chances de réussir aussi bien. J'estime que ce bilan justifie notre satisfaction.

65. Le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité par la délégation du Royaume-Uni [S/3600/Rev.1] me semble avoir trois objets: tout d'abord, il apporte aux accords conclus entre les parties l'agrément, je dirais presque le sceau, du Conseil de sécurité. En second lieu, il fait appel aux parties pour qu'elles appliquent ces accords. En troisième lieu, il demande au Secrétaire général de continuer — et sir Pierson Dixon a appuyé sur ce mot tout à l'heure — à prêter aux parties ses bons offices.

66. Il s'agit donc d'un projet de résolution de portée constructive. La délégation britannique ne se borne pas à demander au Conseil d'approuver les résultats de la mission du Secrétaire général. Elle veut aussi marquer que le pas qui vient d'être fait vers l'aménagement d'une paix durable doit être suivi d'étapes nouvelles. L'expérience des années qui viennent de s'écouler nous a montré, en effet, qu'il est impossible de maintenir même une situation statique comme le cessez-le-feu, sans s'efforcer à chaque minute de l'améliorer, sans tenter d'avancer vers le règlement des questions fondamentales. En politique, comme dans beaucoup d'autres domaines, ce qui ne progresse pas finit toujours par reculer.

67. Que seront ces étapes futures? Il n'est guère possible de le prévoir. Peut-être même vaut-il mieux ne pas trop les évoquer. Il est cependant facile de montrer dès maintenant qu'une tâche au moins doit être immédiatement terminée: la mise en œuvre, par des mesures concrètes du type de celles qu'évoquait la résolution du 4 avril 1956, des accords qui ont été conclus sous l'égide du Secrétaire général.

68. Aussi la délégation française s'associe-t-elle avec fermeté à l'appel adressé aux parties par le paragraphe 6 du projet de résolution, qui leur demande « de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution et, ainsi, d'accroître la confiance et de prouver leur désir de paix ».

69. La délégation française estime indispensable également que le Secrétaire général continue à mettre ses bons offices à la disposition des parties. Si M. Hammarskjold venait à abandonner maintenant son œuvre, il nous paraît certain que les excellents résultats de sa mission seraient bientôt réduits à néant.

70. We are convinced that the States parties to the agreements will be willing in their own interests to continue to give the Secretary-General the co-operation he needs. It is for them to give permanence to the undeniable benefits which Mr. Hammarskjöld's mission to Palestine has brought them. The results of that mission may of course be jeopardized by further outbreaks of violence. That, unfortunately, is true of any effort at peace-making which has not been consolidated by the slow passage of time.

71. It would not be fair, however, to dwell too long on these reservations. What we, as Members of an Organization which we founded in faith and in whose future we believe, should proclaim, is that the United Nations, which has so often been unfairly derided—if only by those who unwisely expected from it too many immediate results—has, thanks to Mr. Hammarskjöld, won a remarkable success in the Middle East. I am sure that we shall not allow that success to be jeopardized.

72. Mr. LODGE (United States of America): The United States supports the draft resolution sponsored by the United Kingdom [S/3600/Rev.1], which is now before the Council. We do so because we think it is the logical outgrowth of the Security Council resolution of 4 April 1956 and of the mission undertaken by the Secretary-General pursuant to that resolution, a mission which we think has done much good.

73. The resolution of 4 April was adopted unanimously. There was at that time an ominous drift towards hostilities in Palestine. Prompt action was required. To halt that drift, and to restore tranquillity in the area, the Secretary-General was requested, as a matter of urgency, to undertake his mission to the Near East. In this the Secretary-General has, we think, met with significant success. Conditions in the area are measurably different from what they were on 4 April 1956. Dangerous tensions have been reduced and the prospect for full and effective operation of the armistice machinery is good.

74. As the sponsor of the resolution of 4 April, which requested the Secretary-General to undertake his mission, the United States has continually emphasized the importance of full compliance with the armistice agreements as the essential first step in restoring peaceful conditions in the Near East. I stated on 26 March 1956 that:

“...in the first instance United Nations efforts should be concentrated on full compliance with the armistice agreements by Israel and the Arab States and on carrying out in detail the Security Council resolutions of 30 March 1955 [S/3379], 8 September 1955 [S/3435], and 19 January 1956 [S/3538]” [717th meeting, para. 11].

I then went on to say this:

“We therefore propose in the draft resolution before the Council [S/3562] that the Secretary-General undertake as a matter of urgency discussions

70. Nous sommes convaincus que les Etats parties aux conventions voudront bien continuer dans leur intérêt même à apporter au Secrétaire général la coopération dont il a besoin. Il dépend d'eux de rendre durable l'incontestable bien que leur a apporté la mission en Palestine de M. Hammarskjöld. Sans doute les résultats de cette mission peuvent-ils être demain remis en cause par de nouvelles explosions de violence. Il en est, hélas ! ainsi de toute œuvre d'apaisement que le temps n'a pas consolidée à loisir.

71. Mais il ne serait pas juste de formuler trop longuement ces réserves. Ce que nous devons proclamer, en tant que membre d'une Organisation que nous avons fondée avec foi et en l'avenir de laquelle nous croyons, c'est que les Nations Unies, si souvent injustement décriées — ne serait-ce que par ceux qui imprudemment attendaient d'elles trop de résultats immédiats — ont remporté au Moyen-Orient, grâce à M. Hammarskjöld, un succès signalé. Nous ne laisserons pas compromettre, j'en suis sûr, cet heureux résultat.

72. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Les Etats-Unis appuient le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni dont le Conseil est actuellement saisi [S/3600/Rev.1]. Ils l'appuient parce qu'à leur avis ce projet est la suite logique de la résolution du Conseil de sécurité du 4 avril 1956 ainsi que de la mission que le Secrétaire général a entreprise en exécution de cette résolution, mission qui, selon nous, a été très fructueuse.

73. La résolution du 4 avril a été adoptée à l'unanimité. A cette époque, en Palestine, on se dirigeait de façon menaçante vers les hostilités. Il fallait agir vite. Pour arrêter ce mouvement et pour rétablir la tranquillité dans la région, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général d'entreprendre sa mission au Moyen-Orient en la mettant au premier plan de ses préoccupations. Nous estimons que le Secrétaire général s'est acquitté de cette mission avec un grand succès. La situation qui règne dans la région diffère sensiblement de celle qui y existait le 4 avril 1956. Des tensions dangereuses ont été atténuées et il y a de bonnes chances pour que le mécanisme de l'armistice fonctionne intégralement et efficacement.

74. Auteurs de la résolution du 4 avril qui demandait au Secrétaire général d'entreprendre sa mission, les Etats-Unis ont constamment souligné qu'il fallait observer intégralement les conventions d'armistice, ce qui constitue une première mesure essentielle si l'on veut restaurer la paix dans le Proche-Orient. Le 26 mars 1956, j'ai déclaré :

« ... les Nations Unies devraient tout d'abord s'efforcer d'obtenir le respect total des conventions d'armistice entre Israël et les Etats arabes, et une mise en œuvre complète des résolutions du Conseil de sécurité des 30 mars 1955 [S/3379], 8 septembre 1955 [S/3435] et 19 janvier 1956 [S/3538] [717^e séance par. II].

J'ai dit ensuite :

« Dans le projet de résolution dont le Conseil a été saisi [S/3562], nous proposons donc que le Secrétaire général entreprenne d'urgence des négociations

with the parties and the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, General Burns, to find ways and means to put into immediate effect these resolutions and the proposals which they embody". [717th meeting, para. 12]

75. On 28 March 1956, I summarized the United States position in this way:

"We wanted two things: to act promptly in the face of a gravely worsening situation, and, in acting promptly, to indicate, with the Security Council's endorsement, certain steps which the Secretary-General and the parties might take to carry out the provisions of the armistice agreements. These are not new purposes. The unanimous resolutions of the Security Council, to which our draft resolution refers, likewise had as their purpose the effective functioning of the armistice. And that is our sole purpose. Surely no one would deny that, unless the armistice agreements can be effectively carried out, a grave threat to the peace may result." [718th meeting, para. 6]

76. I have given these quotations because I think it might help us to see clearly where we are going if we recall what it was that we had in mind when we undertook the present programme. This remains the United States' position.

77. The Secretary-General's mission pursuant to the resolution of 4 April 1956 has contributed greatly to the effective functioning of the armistice agreements, and has thus diminished appreciably the likelihood of a threat to the peace in the area. The report of the Secretary-General shows that progress can be made towards the full functioning of the armistice agreements.

78. Much has been accomplished of a practical nature along the lines of the measures previously proposed by the Chief of Staff and endorsed by the Security Council. The speedy carrying out of the proposals so far agreed upon will provide the basis for extending agreement on the remaining practical measures proposed to the parties, thus solidifying the gains already made.

79. The draft resolution sponsored by the representative of the United Kingdom has a basic purpose, which is to emphasize the Security Council's wish, first, that the agreements already arrived at should be speedily put into effect and, secondly, that the remaining measures called for in the Security Council's resolutions and not yet fully agreed upon should be adopted without delay. I think that is an accurate summation.

80. And it remains true today, as it was true in April, that the practical measures which the Council has endorsed are the key to the full functioning of the armistice agreements and to peaceful conditions in the area. Where they have been agreed upon, therefore, there should be no delay in putting them fully into effect. Where they are still to be agreed upon, we hope to see the continuation of the Secretary-General's efforts to reach such agreement.

avec les parties et avec le général Burns, Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, en vue de trouver les moyens de donner effet immédiatement à ces résolutions et aux recommandations qu'elles contiennent» [ibid., par. 12].

75. Le 28 mars 1956, j'ai résumé la position des Etats-Unis dans les termes suivants :

« Nous nous proposons un double but : agir rapidement en raison d'une situation qui prend une tournure très grave, et, ce faisant, indiquer avec l'approbation du Conseil de sécurité certaines mesures que le Secrétaire général et les parties pourraient prendre pour mettre en œuvre les dispositions des conventions d'armistice. Ces objectifs ne sont pas nouveaux. Les résolutions unanimes du Conseil de sécurité, dont il est question dans notre projet de résolution, avaient également pour objet la mise en œuvre effective des dispositions de l'armistice. C'est là notre seul but. Il est indéniable que, si les conventions d'armistice ne peuvent être effectivement mises en œuvre, la paix risque d'être gravement menacée» [718^e séance, par. 6].

76. Si j'ai cité ces déclarations, c'est parce qu'à mon avis nous verrions peut-être mieux où nous allons si nous nous rappelions les principes qui nous animaient lorsque nous avons entrepris la tâche dont nous parlons aujourd'hui. Telle demeure la position des Etats-Unis.

77. La mission accomplie par le Secrétaire général en exécution de la résolution du 4 avril 1956 a beaucoup contribué à une mise en œuvre effective des conventions d'armistice et a ainsi sensiblement réduit les risques d'une rupture de la paix dans la région. Il ressort du rapport du Secrétaire général qu'il est possible de progresser dans la voie d'une mise en œuvre intégrale des conventions d'armistice.

78. On a adopté un grand nombre de mesures concrètes s'inspirant de celles que le chef d'état-major avaient antérieurement proposées et que le Conseil de sécurité avait approuvées. En exécutant sans tarder les propositions sur lesquelles l'accord s'est déjà fait, il deviendra possible de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne les autres mesures concrètes qui ont été proposées aux parties, ce qui consolidera les résultats déjà obtenus.

79. Le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni a pour but essentiel de souligner que le Conseil de sécurité désire : premièrement, voir mettre en œuvre sans tarder les conventions déjà adoptées ; deuxièmement, voir adopter au plus tôt les autres mesures prévues dans les résolutions du Conseil de sécurité et sur lesquelles l'accord ne s'est pas encore fait complètement. Je crois que c'est bien de cela qu'il s'agit.

80. Il est aussi vrai aujourd'hui qu'il l'était en avril dernier que les mesures concrètes que le Conseil a approuvées sont essentielles pour la mise en œuvre intégrale des conventions d'armistice et la paix de la région. Les mesures que les parties ont acceptées devraient donc être pleinement appliquées sans tarder. Quant à celles sur lesquelles l'accord ne s'est pas encore fait, nous espérons que le Secrétaire général poursuivra ses efforts pour obtenir qu'elles soient acceptées.

81. A prime feature in all these arrangements is that of freedom of movement for the United Nations truce supervision observers. If they are to perform their task effectively, they must be given ready access to the areas along the armistice demarcation lines, to the demilitarized zones and to the defensive areas, as defined in the armistice agreements. The United Nations observers will thus be in a position to be the very eyes and ears of the Security Council and should be a strong deterrent to any possible aggressive action from any source.

82. Another important aspect of the draft resolution sponsored by the United Kingdom delegation is the provision in operative paragraph 5 that, in carrying out his observation of the cease-fire pursuant to the Security Council resolution of 11 August 1949 [S/1376, II], the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization should "report to the Security Council whenever any action undertaken by one party to an armistice agreement constitutes a serious violation of that agreement or of the cease-fire, which in his opinion requires immediate consideration by the Security Council". This, too, should be a strong deterrent to any possible aggressive action from any quarter—and this, too, has the full support of the United States.

83. Thus the task before the Security Council today is to consolidate the gains made by the Secretary-General in the agreements he has reached with the parties to prevent a recurrence of a situation such as prevailed earlier in the year. It seems fitting—in fact, it seems wise—to call upon the Secretary-General to make further efforts with the parties to that end.

84. If the Security Council agrees, as I am confident that it will, that the Secretary-General should continue to act in its behalf in accordance with the resolutions previously adopted, we will all be able to feel renewed confidence in the prospect of a peaceful solution of the Palestine problem in full accord with the principles and purposes of the United Nations Charter.

85. Mr. NISOT (Belgium) (*translated from French*): The Belgian delegation shares in the universally favourable reaction created by the way in which the Secretary-General has carried out the mission entrusted to him by the Security Council. The report before us [S/3596] is proof of Mr. Hammarskjöld's experience, of his capacity to draw distinctions, to recognize the various stages leading to the solution of a problem, and to avail himself of any opportunity for action.

86. It is clear from the report that non-compliance with the armistice agreements at this time is not the result of unwillingness on the part of the Governments concerned to respect their obligations under those agreements. That is a most important point. It is confirmed by the fact that those Governments have been prepared to renew the obligations they had assumed before. The report points out that the situation is in the main due to the vagueness of the obligations laid down in the

81. Toutes ces mesures doivent — et ceci est essentiel — viser à assurer la liberté de mouvement des observateurs des Nations Unies chargés de la surveillance de la trêve. Si l'on veut qu'ils s'acquittent de leur tâche de manière efficace, il faut qu'ils aient libre accès au secteur situé le long des lignes de démarcation de l'armistice, aux zones démilitarisées et aux régions défensives définies dans les conventions d'armistice. Les observateurs des Nations Unies pourront alors observer et écouter, comme ils sont chargés de le faire par le Conseil de sécurité, et cela devrait beaucoup contribuer à décourager toute possibilité d'agression, quelle qu'en soit la source.

82. Un autre aspect important du projet de résolution que présente la délégation du Royaume-Uni est la disposition du paragraphe 5, selon lequel le Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve devrait, en continuant de s'assurer du respect de la suspension d'armes conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 11 août 1949 [S/1376, II], « rendre compte au Conseil chaque fois qu'une initiative d'une partie à une convention d'armistice constitue une violation grave de ladite convention ou de la suspension d'armes et qu'il estime que cette initiative exige un examen immédiat de la part du Conseil ». Ce serait là un puissant obstacle à toute action agressive d'où qu'elle vienne et cette disposition a, elle aussi, l'appui total des Etats-Unis.

83. Ainsi, ce que le Conseil de sécurité doit faire aujourd'hui, c'est consolider les résultats que le Secrétaire général a obtenus grâce aux accords qu'il a réalisés avec les parties en vue d'empêcher le retour d'une situation du genre de celle que nous avons connue au début de l'année. Il semble qu'il conviendrait — il paraît même judicieux — de demander au Secrétaire général de faire de nouveaux efforts dans ce sens avec les parties en présence.

84. Si le Conseil de sécurité accepte, et je suis persuadé que tel sera le cas, que le Secrétaire général continue à agir en son nom, conformément aux résolutions adoptées précédemment, nous pourrions tous envisager avec une confiance renouvelée une solution pacifique de la question de Palestine, en complet accord avec les principes et les buts de la Charte des Nations Unies.

85. M. NISOT (Belgique) : La délégation belge partage les sentiments qu'a suscités de toutes parts la manière dont le Secrétaire général s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité. Le rapport que nous avons sous les yeux [S/3596] confirme l'expérience de M. Hammarskjöld, son aptitude à saisir les distinctions, à discerner les étapes favorables à la solution des problèmes, à mettre en valeur les possibilités de réalisation.

86. Le rapport constate que l'inobservation des conventions d'armistice à l'heure actuelle ne tient pas au fait que les gouvernements intéressés ne seraient pas disposés à respecter les obligations issues de ces conventions. C'est là une constatation fondamentale. Elle se trouve vérifiée par la circonstance que les gouvernements ont tenu à réitérer les engagements qu'ils avaient pris. Le rapport signale que la situation provient dans une large mesure de l'imprécision des obligations prévues par les

agreements. The negotiators have endeavoured to remedy that vagueness, in particular by seeking to define how far the principle of international law whereby the parties to any treaty, whether bilateral or multilateral, are justified in having recourse to *exceptio non adimpleti contractus*, applies in the present case.

87. Mr. Hammarskjold's report is very clear. It would be superfluous to go over all the points mentioned. But, without going into details, I should like to refer to the practical measures recommended which should prevent the recurrence of the regrettable incidents of the past. According to the report, the Governments concerned have stated that they would have no objections of principle to any of those measures.

88. The Secretary-General concludes on a note of hope.

“ I believe that the present situation offers unique possibilities. If we have previously experienced chain reactions leading to a continuous deterioration of the situation, we may now have the possibility of starting a chain of reactions in the opposite direction.”

[S/3596, para. 106]

That conviction should be especially noted, for it is uttered by someone whose information has been drawn from direct and immediate contact with the realities confronting us.

89. The future lies with the Governments. Their spirit of collaboration and their devotion to peace have been manifested in the course of the negotiations. The United Kingdom draft resolution provides for the continuation of the Secretary-General's good offices with them. They will certainly want to take full advantage of Mr. Hammarskjold's help, which they have just learned to appreciate at its true worth.

90. Mr. WALKER (Australia): The Security Council last met on 4 April 1956 to consider the Palestine situation. In the intervening period of practically eight weeks some events have taken place in the area that might well have given grounds for apprehension that the situation would deteriorate further in a most dangerous way. On the other hand, there have been important developments that afford brighter hopes for the future.

91. In particular, we have all taken note of some steps that have been taken towards improving understanding between those members of the Security Council which, under the Charter, have a prime responsibility for the maintenance of international peace and security. The Australian delegation hopes that we shall see in the debate on the matter now before the Council public expression of the increased realization and recognition of common responsibilities for the adoption by the Security Council of measures aiming at further relaxation of tension in the Palestine area.

92. Another development that gives us ground for hope is the measure of success achieved by the Secretary-General in the discharge of the mission entrusted to him by the Council in its resolution of 4 April 1956 [S/3575]. Before Mr. Hammarskjold left on his mission, I told him in this Council [717th meeting] that he carried with him the full confidence of the Australian Government.

conventions. Les négociateurs se sont employés à remédier à cette imprécision, notamment en s'attachant à déterminer la portée en l'occurrence du principe de droit international en vertu duquel les parties à un traité, bilatéral ou collectif, sont fondées à invoquer l'*exceptio non adimpleti contractus*.

87. Le rapport de M. Hammarskjold est très clair. Il serait oiseux d'en relever tous les points. Qu'il me soit permis, cependant, de mentionner, sans particulariser, les mesures pratiques préconisées dans le dessein de prévenir le retour des incidents que nous avons eu à déplorer. Selon le rapport, les gouvernements intéressés ont déclaré qu'aucune de ces mesures ne soulevait de leur part d'objection de principe.

88. Le Secrétaire général conclut sur une note optimiste :

« Je suis persuadé que la situation présente offre des possibilités exceptionnelles. Si nous avons connu dans le passé des réactions en chaîne qui aboutissaient à une aggravation continue de la situation, nous pouvons entrevoir maintenant la possibilité d'amorcer une série de réactions en sens inverse » [S/3596, par. 106].

Cette conviction s'impose particulièrement à l'attention, car elle est celle d'une personnalité qui a tiré ses enseignements d'un contact direct et immédiat avec les réalités qui nous préoccupent.

89. L'avenir est entre les mains des gouvernements intéressés. Leur esprit de collaboration et leur attachement à la paix se sont manifestés au cours des négociations. Le projet de résolution du Royaume-Uni prévoit que les bons offices du Secrétaire général continueront à leur être assurés. Nul doute qu'ils ne veuillent tirer le plus grand parti de l'assistance de M. Hammarskjold, assistance dont ils viennent d'éprouver toute l'utilité.

90. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais] : C'est le 4 avril 1956 que le Conseil s'est réuni la dernière fois pour examiner la situation en Palestine. Au cours de cette période intermédiaire de presque huit semaines, certains événements survenus dans la région pouvaient bien faire craindre que la situation ne continue à s'aggraver très dangereusement. Par contre, certains faits importants font mieux augurer de l'avenir.

91. En particulier, nous avons tous pris acte de certaines mesures qui ont été prises pour développer la compréhension entre les membres du Conseil qui, d'après la Charte, ont au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La délégation australienne espère que le débat sur la question dont le Conseil est saisi montrera à tous que les membres du Conseil comprennent toujours mieux la responsabilité qui leur incombe de prendre les mesures nécessaires pour atténuer encore la tension en Palestine.

92. Un autre fait qui nous permet d'espérer, c'est le succès de la mission que le Conseil a confiée au Secrétaire général par sa résolution du 4 avril 1956 [S/3575]. Avant que M. Hammarskjold parte pour accomplir cette mission, je lui ai dit, devant ce Conseil [717^e séance], qu'il emportait avec lui toute la confiance du Gouvernement australien. Je voudrais dire aujourd'hui que cette

I should like to say on this occasion that this confidence has once more been reinforced by the very successful manner in which the Secretary-General conducted his mission in the area, and by the results which he achieved by dint of hard work, tact and courage.

93. During Mr. Hammarskjöld's absence from New York on this mission in the Middle East, I am sure that all members of the Security Council here experienced a noticeable alleviation in the degree of anxiety which the situation in the Middle East and the repetition of dangerous incidents keep continuously alive in our minds. Although the basic causes of this anxiety, which is felt by our Governments and by the people of the world, still exist, thanks to the efforts of the Secretary-General and to the co-operation of the Governments in the area we are able today, with hope in our hearts, to approach the task of building further upon the results which the Secretary-General has achieved.

94. We are all greatly encouraged by some sentences in the conclusion of Mr. Hammarskjöld's report [S/3596], and in particular by his feeling that there is a general will to peace and his belief that the present situation offers unique opportunities.

95. We attach particular importance to the assurances which the Secretary-General obtained from the parties of unconditional support of the cease-fire, subject only to the reservation of self-defence, as explained in the annexes to the report. This was an essential starting point for other steps towards reducing the existing tension. Australia is happy to be able to contribute in some small way to the United Nations machinery to deal with local incidents, and the Australian Government has accordingly responded to the Secretary-General's request to provide four military officers to serve as observers under the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization.

96. I do not propose to comment at this stage at any length upon the provisions of the United Kingdom draft resolution that is before us [S/3600/Rev.1], but shall reserve any remarks on points of detail for a later stage in our discussion. I do wish to say, however, that the Australian Government welcomes and will support the general ideas which the draft resolution endeavours to express.

97. As I see it, the underlying idea in the draft resolution is that, largely as a result of the Secretary-General's efforts and the goodwill of the parties, the Palestine situation, which if anything has tended to deteriorate in recent years, is now beginning to show signs of some slight improvement and may even hold possibilities for considerable improvement. There continues to exist, of course, an attitude of great suspicion among the parties to the Palestine question, and very great difficulties stand in the way of finding a settlement, but it is clearly the duty of the United Nations and of the countries of the Middle East to seize the opportunity that is now presented to us to reduce very greatly, and

confiance a été renforcée encore par la brillante façon dont le Secrétaire général a rempli sa mission dans la région considérée et par les résultats obtenus grâce à ses efforts, à son tact et à son courage.

93. Pendant la durée de l'absence de M. Hammarskjöld, je suis certain que tous les membres du Conseil de sécurité ont vu diminuer sensiblement d'intensité l'anxiété qu'ils éprouvaient devant la situation existant dans le Moyen-Orient et devant la répétition des dangereux incidents qui se produisaient dans cette région. Bien que les raisons de cette anxiété, éprouvée par nos gouvernements et par tous les peuples du monde, subsistent encore, nous pouvons aujourd'hui, grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général et à la collaboration que lui ont apportée les gouvernements de la région, entreprendre de bâtir, avec espoir, sur les résultats qu'il a obtenus.

94. Nous sommes tous fortement encouragés par certaines conclusions du rapport de M. Hammarskjöld [S/3596], et notamment par le sentiment éprouvé par le Secrétaire général que la volonté de paix est générale et que la situation présente offre des possibilités exceptionnelles.

95. Nous attribuons une importance particulière aux assurances que le Secrétaire général a obtenues des parties, assurances selon lesquelles les parties respecteront sans conditions la suspension d'armes, sous réserve seulement du droit de légitime défense, comme il est expliqué dans les annexes du rapport. C'est là un point de départ essentiel si l'on veut prendre de nouvelles mesures pour atténuer la tension. L'Australie est heureuse de pouvoir contribuer modestement au mécanisme de l'Organisation des Nations Unies prévu pour le règlement des incidents locaux et c'est dans cet esprit que le Gouvernement australien a répondu au Secrétaire général quand celui-ci a demandé de fournir quatre officiers qui serviront d'observateurs sous les ordres du Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve.

96. Je n'ai pas l'intention de faire, à l'heure actuelle, des observations détaillées sur les dispositions du projet de résolution du Royaume-Uni dont nous sommes saisis [S/3600/Rev.1]; je réservai pour plus tard mes observations concernant des questions de détail. Je tiens cependant à dire que le Gouvernement australien approuve les idées générales que contient le projet de résolution et qu'il les appuiera.

97. A mon sens, l'idée dominante du projet de résolution est la suivante : grâce surtout aux efforts du Secrétaire général et à la bonne volonté des parties, la situation en Palestine, qui a plutôt eu tendance à empirer au cours des dernières années, commence maintenant à s'améliorer légèrement et il est même possible que ce progrès devienne beaucoup plus prononcé. Les parties à la question de Palestine continuent, bien entendu, à se montrer extrêmement méfiantes et il faudra résoudre d'énormes difficultés avant de pouvoir aboutir à un règlement ; mais l'Organisation des Nations Unies et les pays du Moyen-Orient sont indubitablement tenus de saisir l'occasion qui s'offre actuellement de réduire consi-

perhaps remove altogether, the danger of war in Palestine, and to prepare the way for a gradual approach to the examination of the deep-seated difficulties between Israel and its neighbours.

98. In a previous debate, earlier this year, on the Palestine question, I mentioned my conviction that this grievous dispute between Members of the United Nations was one of the main obstacles to economic development and the raising of living standards in the area. This was not intended as a reference to any particular developmental programmes, but rather to the general economic situation in the Middle East. I doubt whether there is any part of the world where there is a greater need for a most determined attack upon the evils of poverty, or greater opportunities for economic progress if the necessary resources can be provided to improve the productivity of the region.

99. Surely the time cannot be far distant when all concerned will realize that the continuation of the Palestine dispute, which not only ties up resources that are urgently needed for the expansion of economic development but also imposes a barrier in the way of international assistance, is a luxury which the Middle East, and for that matter the whole world, cannot continue to afford.

100. As year follows year, the Palestine dispute becomes more and more plainly an anachronism and a handicap. Perhaps it is not too much to hope that the Governments of the area already realize this and that their peoples, who also sense intuitively that great changes are afoot, may already be hoping for some alleviation of the anxieties and material burdens which the continuation of the dispute imposes upon them.

101. The United Nations has been established not only to prevent evils but also actively to promote the welfare of mankind. There has been much talk in recent months of the risk that developments in and around Palestine could lead to that greatest of all modern horrors, a large-scale war. Today we seek the co-operation of the Governments parties to the Palestine dispute, not only in taking measures designed to reduce the risk of war, but also in creating the conditions that will enable the peoples of their countries to share in the material benefits which the onward march of science and technology are bringing within the grasp of every country that is prepared to live in peace with its neighbours.

102. Mr. ABDOH (Iran) (*translated from French*): My delegation has studied, with the attention they deserve, the Secretary-General's reports [S/3594 and S/3596] pursuant to the Council resolution of 4 April 1956 on the Palestine question [S/3575]. We have also followed with great interest the Secretary-General's negotiations with the Governments concerned.

dérablement les risques de guerre en Palestine, voire de les éliminer complètement et de préparer le terrain afin qu'il devienne peu à peu possible d'envisager l'examen des difficultés inhérentes qui divisent Israël et ses voisins.

98. Dans un débat consacré cette année à la question de Palestine, j'ai dit que j'étais persuadé que ce différend pénible entre Membres de l'Organisation des Nations Unies est l'un des principaux obstacles au développement économique et au relèvement du niveau de vie de la région. Je n'avais pas l'intention par là de me référer à un programme quelconque de développement, mais plutôt à la situation économique générale du Moyen-Orient. Je doute qu'il y ait une région du monde qui ait davantage besoin de combattre avec la plus grande énergie les maux qu'entraîne la misère ; je doute qu'il y ait une région qui offre de plus grandes possibilités de progrès économique, à condition que l'on puisse lui fournir les ressources nécessaires pour accroître sa productivité.

99. Je suis persuadé que toutes les parties en cause comprendront bientôt que le fait de prolonger le différend de Palestine, qui non seulement bloque les ressources dont la région a un besoin urgent pour son développement économique mais aussi fait obstacle à l'aide internationale, est un luxe que le Moyen-Orient, comme d'ailleurs le monde entier, ne peut plus se payer.

100. D'année en année, il est de plus en plus clair que le différend de Palestine est un anachronisme qui ne présente que des inconvénients. Il n'est peut-être pas téméraire de souhaiter que, dès maintenant, les gouvernements de la région se rendent compte de la situation et que leurs peuples, qui devinent qu'elle est près de changer radicalement, espèrent qu'on réduira les soucis et les charges matérielles que la prolongation du différend leur impose.

101. L'Organisation des Nations Unies a été créée non seulement pour prévenir les maux, mais aussi pour favoriser positivement le bien-être de l'humanité. Au cours des derniers mois, on a souvent dit que les événements de Palestine et des pays environnants risquaient de déclencher une guerre générale, la plus grande calamité de notre époque. Aujourd'hui, nous demandons aux gouvernements qui sont parties au différend de Palestine non seulement de collaborer à la mise en œuvre des mesures tendant à réduire les risques de guerre, mais aussi d'aider à créer des conditions qui permettront aux peuples de leurs pays de prendre leur part des avantages matériels que les progrès de la science et de la technique mettent à la portée de chaque pays qui est disposé à vivre en paix avec ses voisins.

102. M. ABDOH (Iran) : Ma délégation a étudié avec l'attention qu'ils méritent les rapports du Secrétaire général [S/3594 et S/3596] présentés en exécution de la résolution du Conseil du 4 avril 1956 [S/3575], concernant la question de Palestine. Nous avons également suivi avec beaucoup d'intérêt les négociations menées par le Secrétaire général avec les gouvernements intéressés.

103. We were greatly impressed by the able way in which the Secretary-General went about his task as soon as he arrived in the area, despite new incidents which held out little hope for the future just when the Security Council had been examining various aspects of the application of the armistice agreements. Far from being discouraged by events which seemed to be growing more serious, and despite the difficulties he had to face, the Secretary-General set about his task confident that his efforts would be crowned with success and that he would successfully reduce tension in that troubled area.

104. We were also struck by the candour and tact with which he undertook negotiations with the Governments concerned; that attitude helped greatly both to strengthen the well merited confidence which the parties concerned had in him and to create a favourable atmosphere in which the distrust between the parties could be reduced.

105. Happily we can see today that definite progress has been accomplished by dint of the Secretary-General's efforts and thanks to the goodwill shown by the parties concerned. Thus tension has been appreciably reduced on the demarcation lines; assurances have been given by the Governments concerned regarding the cessation of hostilities, and these assurances have been honoured; and effective measures have been taken to ensure the complete observance of the armistice agreements.

106. The Secretary-General has thus been able to afford the Governments concerned his valuable co-operation in order to decrease their mutual distrust and to find common ground for agreement, thus opening the way to a new and fruitful stage in the development of relations between them.

107. We must also stress the great service which the Secretary-General has rendered the United Nations by showing that the Organization is equal to its task and able to discharge its functions in respect of peace and conciliation in so far as its Members are willing to place confidence in it and make use of it to improve even those situations which present the greatest threat to world peace.

108. We must stress the importance of the statements concerning the assurances that the cease-fire will be respected, for the cease-fire represents one of the fundamental clauses of the armistice agreements and without it no useful effort can be made in this direction.

109. The statements relating to the cease-fire are important from the point of view of principle because, unlike the assurances of a purely local nature given by the military commanders, they have been confirmed by Member States of the United Nations in documents addressed to the Secretary-General in his capacity as representative of the Security Council.

103. Nous avons été vivement impressionnés par la maîtrise avec laquelle le Secrétaire général a abordé sa tâche dès les premiers jours de son arrivée dans la région, et ce en dépit des incidents renouvelés qui laissaient entrevoir une perspective peu encourageante, juste au moment où le Conseil de sécurité venait d'examiner divers aspects de la mise en vigueur des conventions d'armistice. En effet, loin de se laisser décourager par les événements qui semblaient s'aggraver, en dépit des difficultés auxquelles il avait à faire face, le Secrétaire général a abordé sa mission avec la foi certaine que ses efforts seraient couronnés de succès, et qu'il réussirait à réduire la tension dans cette région névralgique du monde.

104. Nous avons également été frappés par la franchise et le tact avec lesquels il a entamé les négociations avec les gouvernements intéressés, ce qui a contribué largement, non seulement à renforcer la confiance méritée que les parties avaient en lui, mais encore à établir un climat favorable, de nature à diminuer la méfiance qui existait entre les parties.

105. Heureusement, nous pouvons constater aujourd'hui que des progrès certains ont été accomplis grâce aux efforts du Secrétaire général et à la bonne volonté dont les parties ont fait preuve. Ainsi, la tension a été sensiblement réduite sur les lignes de démarcation; des assurances ont été données de la part des gouvernements intéressés au sujet de la suspension d'armes, assurances qui ont été respectées; des mesures efficaces ont été également prises afin d'assurer la mise en œuvre intégrale des conventions d'armistice.

106. Le Secrétaire général a pu ainsi apporter aux gouvernements intéressés sa précieuse coopération afin de diminuer leur méfiance réciproque et de découvrir des terrains d'entente, ouvrant ainsi la porte à une nouvelle et fructueuse évolution dans leurs relations.

107. Il convient aussi de souligner le grand service que vient de rendre le Secrétaire général à l'Organisation des Nations Unies en démontrant qu'elle est à la hauteur de sa tâche et qu'elle est en mesure de remplir ses fonctions de paix et de conciliation, pour autant que ses membres veuillent bien lui faire confiance et avoir recours à elle pour améliorer les situations même les plus dangereuses pour la paix mondiale.

108. Nous ne pouvons pas nous empêcher d'insister sur l'importance des déclarations relatives à l'assurance de respecter la suspension d'armes, suspension, dis-je, qui constitue l'une des clauses fondamentales des conventions d'armistice, et sans l'observation de laquelle aucun effort dans cette voie ne pourrait s'avérer utile.

109. Les déclarations relatives à la suspension d'armes ont d'abord une importance sur le plan des principes, parce que, à la différence des déclarations de caractère local faites par les chefs militaires, elles ont été confirmées par des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dans des documents adressés au Secrétaire général en sa qualité, en quelque sorte, de représentant du Conseil de sécurité.

110. We must also stress the practical importance of those statements concerning the cease-fire, for they provide further prospects of full compliance with the armistice agreements, which was the very purpose of the resolution adopted by the Security Council on 4 April 1956.

111. In this connexion, we note with satisfaction the assurances given by all the parties concerned that they will observe the provisions of the armistice agreements, subject to reciprocity. We also note with satisfaction that the efforts made by the Secretary-General to define the scope of the obligations assumed by the parties under the armistice agreements have proved fruitful.

112. It must be noted that the vagueness of some of the obligations assumed by the parties has often given rise to incidents and may be regarded as one of the causes of the disquieting situation which has prevailed and might recur in that area.

113. The assurances obtained from the Governments of Egypt and Israel concerning the adoption of strong measures to prevent crossings of the demarcation line, despite the uncertainty to which some clauses of the Egyptian-Israeli General Armistice Agreement¹ have given rise, must be regarded as a step towards the prevention of incidents likely to endanger the cease-fire.

114. It should also be noted, as the Secretary-General's report shows, that the armistice agreements do not provide for every contingency. In particular, the agreements do not provide for any procedure for the handling of conflicts covered by the general clauses. In this connexion, we agree with the Secretary-General that the parties concerned should be induced to study the possibility of establishing special procedural arrangements to remedy such a serious deficiency.

115. While I have no intention of dealing in detail with all aspects of the report submitted on the question of respect for the armistice agreements, I should like to point out that the study of the Secretary-General's report leads us to the following conclusions on his subject.

116. In the first place, by obtaining assurances regarding the cease-fire, the Secretary-General has succeeded in restoring the conditions under which full compliance with the armistice agreements can be secured, provided all the parties concerned are willing to continue to display goodwill.

117. In the second place, the positive results the Secretary-General has achieved will have to be supplemented by other measures envisaged in his report. In this connexion, we should like to stress the importance of ensuring complete freedom of movement for United Nations observers, and of carrying out the proposals made by General Burns; those proposals in so far as they relate to local arrangements, are supported by the Secretary-General.

¹ *Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No 3.*

110. Il faut souligner également l'importance des déclarations relatives à la suspension d'armes sur le plan pratique, car celles-ci offrent une perspective nouvelle pour l'application intégrale des conventions d'armistice, objet même de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 avril 1956.

111. A ce propos, nous constatons avec satisfaction les assurances données par toutes les parties intéressées d'observer les dispositions des conventions d'armistice sur une base de réciprocité. Nous notons aussi avec satisfaction que les efforts faits par le Secrétaire général en vue de préciser la portée des obligations que les parties ont assumées en vertu de ces conventions se sont avérés fructueux.

112. En effet, il est à noter que l'imprécision de certaines obligations assumées par les parties a souvent suscité des incidents et qu'elle peut être considérée comme l'une des causes de la situation inquiétante qui régnait dans la région et qui risque de se produire à nouveau.

113. Les assurances obtenues du Gouvernement de l'Égypte et de celui d'Israël au sujet de l'adoption de mesures énergiques contre le franchissement de la ligne de démarcation, en dépit de l'incertitude qu'ont suscitée certaines clauses de la Convention d'armistice général entre l'Égypte et Israël¹, doivent être considérées comme le début d'une étape où l'on parviendrait à empêcher le renouvellement des incidents susceptibles de compromettre la suspension d'armes.

114. Il est à noter également, comme il ressort du rapport du Secrétaire général, que tout n'a pas été prévu dans les conventions d'armistice. Ces dernières ne prévoient notamment aucune procédure en vue de régler les différends relatifs aux clauses générales. A ce sujet, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour affirmer qu'il serait souhaitable que les parties intéressées soient amenées à étudier la possibilité d'établir des procédures particulières en vue de combler cette lacune sérieuse.

115. Tout en n'ayant pas l'intention de traiter en détail tous les aspects des rapports soumis sur la question du respect des conventions d'armistice, l'étude du rapport du Secrétaire général nous amène aux conclusions suivantes.

116. En premier lieu, le Secrétaire général, en obtenant l'assurance relative à la suspension d'armes, est parvenu à rétablir les conditions dans lesquelles le respect des conventions d'armistice pourrait être observé d'une façon intégrale, si toutes les parties intéressées voulaient bien continuer à faire preuve de bonne volonté.

117. En deuxième lieu, les résultats concrets qu'a obtenus le Secrétaire général devront être complétés par d'autres mesures envisagées dans son rapport. A ce sujet, nous tenons à souligner combien il est important d'assurer la pleine liberté de mouvement des observateurs des Nations Unies, et d'appliquer les propositions faites par le général Burns, propositions appuyées par le Secrétaire général en ce qui concerne les arrangements locaux.

¹ *Documents officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 3.*

118 In the third place, full compliance with the armistice agreements must be regarded as a preliminary condition of any equitable settlement of the Palestine question.

119. Lastly, any hasty attempt to impose solutions of the principal questions at issue between the parties might prove premature and prejudicial to the final settlement of the question.

120. In the light of these considerations, my delegation will be able to accept any draft resolution which, firstly, expresses the Security Council's appreciation to the Secretary-General and the parties for the progress thus achieved; secondly, requests the parties concerned to carry out the measures already agreed upon and to give effect to other practical proposals designed to secure full compliance with the armistice agreements; and, thirdly, requests the Secretary-General to continue his efforts to secure the full implementation of the armistice agreements. We consider that the Secretary-General must be able to give continuing assistance to the States Members concerned to facilitate full compliance with the armistice agreements.

121. With regard to the draft resolution submitted by the United Kingdom delegation [S/3560/Rev.1], my delegation is in agreement in principle with the points which coincide with those I have just mentioned, but may have certain suggestions to make at a later stage in the discussion.

122. Mr. NUNEZ PORTUONDO (Cuba) (*translated from Spanish*): The delegation of Cuba wishes to pay a public tribute to the Secretary-General for the work he has done. Mr. Hammarskjöld is daily acquiring greater moral authority throughout the world by reason of his obvious impartiality and because he is a statesman who fully understands what practical solutions can be found for the serious problems with which the Security Council is concerned.

123. My country is in agreement, in principle and in general, with the draft resolution submitted by the United Kingdom representative. It considers that the draft is wisely worded, that it corresponds to the situation obtaining in the Middle East and that it is obviously aimed at securing, not only a further reduction of tension, but the elimination of tension in the fairly near future.

124. We do not consider that it would be appropriate in our statement today to stress the views we have expressed at previous meetings of the Council. We must say, however, that we heartily agree with the opinion expressed by the Secretary-General in his report when he says:

“This last pattern is obviously the new state of affairs towards which any effort to re-establish the full and integral implementation of the armistice agreements must aim. The target can be reached on two conditions: the first one being the re-establishment, as a starting point for a new development, of full compliance with the armistice agreements; the

118. En troisième lieu, la mise en œuvre intégrale des conventions d'armistice doit être considérée comme une condition préliminaire de tout règlement équitable de la question de Palestine.

119. Enfin, toute tentative précipitée tendant à imposer aux parties la solution des questions principales qui les opposent pourrait s'avérer prématurée et porter préjudice au règlement final de la question.

120. A la lumière de ces considérations, ma délégation sera à même d'accepter tout projet de résolution qui : premièrement, exprimerait l'appréciation du Conseil de sécurité au Secrétaire général et aux parties pour les progrès ainsi réalisés ; deuxièmement, demanderait aux parties d'appliquer les mesures déjà convenues et de donner effet aux autres propositions pratiques en vue de l'observation intégrale des conventions d'armistice ; troisièmement, demanderait au Secrétaire général de continuer ses efforts dans la mise en œuvre intégrale des conventions d'armistice. En effet, nous estimons nécessaire que le Secrétaire général puisse apporter une aide continue aux Etats Membres intéressés, pour leur faciliter l'application intégrale des conventions d'armistice.

121. Quant au projet de résolution présenté par la délégation du Royaume-Uni [3600/Rev.1], tout en exprimant notre accord de principe sur les points qui coïncident avec ceux que je viens d'exposer, ma délégation pourrait être amenée à faire certaines suggestions à un stade ultérieur des débats.

122. M. NUNEZ PORTUONDO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*] : La délégation cubaine tient à rendre un hommage public au Secrétaire général pour l'œuvre qu'il a accomplie. Il convient de déclarer que, chaque jour, M. Hammarskjöld acquiert une autorité morale plus grande parmi tous les peuples de la terre en raison de l'impartialité dont il fait preuve et parce qu'il est un homme d'Etat parfaitement conscient des solutions pratiques qu'il est possible d'apporter aux graves problèmes sur lesquels se penche le Conseil de sécurité.

123. Le Gouvernement cubain approuve, en principe, les grandes lignes du projet de résolution soumis par le représentant du Royaume-Uni. Il estime que ce projet est rédigé avec prudence, qu'il répond bien à la situation qui règne dans le Moyen-Orient et qu'il vise manifestement à réaliser non seulement une nouvelle atténuation de la tension, mais encore à faire disparaître cette tension dans un avenir plus ou moins rapproché.

124. Nous estimons qu'il ne serait pas opportun d'insister dans notre intervention d'aujourd'hui sur les vues que nous avons exposées à des séances antérieures du Conseil. Néanmoins, nous devons déclarer que nous avons accueilli avec satisfaction l'opinion que le Secrétaire général a exprimée dans son rapport en ces termes :

« C'est à cette dernière manière d'agir qu'il faut viser en revenant à l'application pleine et entière des conventions d'armistice. On peut y parvenir à deux conditions : en premier lieu, comme point de départ pour un nouveau progrès, il faut rétablir l'observation intégrale des conventions d'armistice ; en deuxième lieu, il faut s'efforcer d'améliorer, sur le plan général,

second being efforts towards an improvement of the general political relations between the parties concerned and, thereby, the creation of the spirit of less distrust." [S/3596, para. 14]

125. We must recognize, with satisfaction, that the present situation in Palestine is less dangerous, so far as the imminence of the danger is concerned, than was the case when we decided to send our Secretary-General to the area. That is a fact unanimously recognized by international public opinion. It might mark the beginning of a new stage in which more lasting agreements and more far-reaching results could be achieved. That is the earnest desire of the Government and the people of Cuba.

126. The United Nations Charter not only gives the States Members rights: it imposes upon them inescapable duties. The fulfilment of those duties often involves the sacrifice of cherished opinions. What makes it very difficult to reach a permanent agreement is failure to recognize the facts, failure to consider the fundamental aspects of the problem, which can be resolved only by mutual concessions in accordance with the spirit of the United Nations Charter.

127. My delegation hopes that the results achieved by the Secretary-General will lead to a lasting peace and understanding between all the parties concerned. The prevention of war is the duty of the United Nations, and in the achievement of this noble end it must have the determined support of all Member States, particularly the great Powers.

128. Mr. BELAUNDE (Peru) (*translated from Spanish*): Despite the lateness of the hour I think it my duty, in the interests of fairness and courtesy, briefly to express my opinion on the documents before the Council, namely, the Secretary-General's report [S/3596] and the draft resolution submitted by the United Kingdom [S/3600/Rev.1].

129. When tension in the Middle East rose to its peak, there were two courses open to the Security Council: either it could affirm its clear and firmly established jurisdiction and take all the measures to which it was entitled under the Charter; or it could in a more subtle and delicate way seek to bring the parties together by sending the Secretary-General of the United Nations to the area as its representative, entrusted with a solemn and formal mission.

130. Obviously, the juridical and political functions of the Council can be discharged firmly, and even severely, or they can be carried out by means of a process of bringing the parties together and conciliating them. The United States delegation had the admirable idea of proposing to the Security Council the second course, which in no way impairs the full jurisdiction of the Council in respect not only of past but of possible future incidents. In fulfilling this mandate, the Secretary General has made full use of his wisdom, prudence and understanding in reaching the agreement recorded in

les relations politiques entre les parties et diminuer ainsi la méfiance » [S/3596, par. 14].

125. Nous devons reconnaître, avec satisfaction, que la situation actuelle en Palestine est moins grave — en ce qui concerne l'imminence du danger — qu'au moment où nous avons convenu d'envoyer notre Secrétaire général dans cette région. C'est le sentiment unanime de l'opinion publique internationale. Il se pourrait que ce soit le début d'une étape au cours de laquelle on parviendrait à des accords plus durables et à des réalisations plus vastes. C'est là le plus vif désir du Gouvernement et du peuple de Cuba.

126. La Charte des Nations Unies nous reconnaît des droits en tant qu'Etats Membres, mais elle nous impose aussi des devoirs auxquels nous ne pouvons nous soustraire. Bien souvent, il faut sacrifier des opinions qui nous sont chères pour satisfaire à ces devoirs. Ce qui rend très difficile la réalisation d'un accord permanent, c'est la méconnaissance des réalités, c'est l'erreur qui consiste à laisser de côté les aspects fondamentaux du problème, dont la solution ne peut être trouvée que grâce à des concessions mutuelles, conformément à l'esprit de la Charte de notre organisation.

127. La délégation cubaine forme des vœux pour que les résultats que le Secrétaire général a obtenus permettent d'atteindre un état de paix durable et d'entente entre toutes les parties. C'est le devoir de l'Organisation des Nations Unies d'éviter la guerre, et, pour parvenir à cette noble fin, elle doit compter sur l'appui résolu de tous les Etats Membres, notamment des grandes puissances.

128. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*] : Malgré l'heure tardive, je crois que, pour remplir un devoir de justice et de courtoisie, il me faut exprimer brièvement mon opinion sur les documents dont le Conseil est saisi : le rapport du Secrétaire général [S/3596] et le projet de résolution du Royaume-Uni [S/3600/Rev.1].

129. Au moment critique où la tension dans le Moyen-Orient atteignait son maximum, deux possibilités s'offraient au Conseil de sécurité : il pouvait soit affirmer sa compétence reconnue et clairement établie et prendre toutes les mesures autorisées par la Charte, soit chercher, avec tact et délicatesse, à opérer un rapprochement entre les parties en se faisant représenter sur place par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, chargé d'une mission solennelle et officielle.

130. Il est évident que le Conseil de sécurité peut exercer ses fonctions juridiques et politiques avec fermeté et même d'une manière radicale ; il peut aussi le faire en opérant un rapprochement entre les parties et en les amenant à la conciliation. La délégation des Etats-Unis a eu une excellente idée lorsqu'elle a proposé au Conseil de sécurité de suivre cette dernière méthode sans diminuer en rien la compétence entière du Conseil tant à l'égard des incidents qui se sont produits qu'à l'égard de ceux qui pourraient survenir. En remplissant son mandat, le Secrétaire général a fait appel au plus haut point à la

annexes I to 4 to the valuable document which he has put before us.

131. The best compliment which can be paid to the Secretary-General's achievement is simply to refer to the impartial report he has presented on his activities and to the documents relating thereto. This report and these documents prompt us to pay the Secretary-General a brief but most enthusiastic and sincere tribute by saying that his action has been fully in keeping with the spirit which motivated his appointment.

132. At the same time, in the light of the facts and the documents, we must also pay a just and well-earned tribute to the attitude of the Governments concerned, which have once more affirmed their will to peace and their determination to comply with the armistice agreements.

133. As always, in such cases, the result achieved is greater than it appears, and represents not only a hope for the future but a movement, a momentum—to use the Latin word which has passed into English—on which we may base some hope. It would not be appropriate at this stage to analyse the other aspects of the Secretary-General's report, for, besides stating the facts and relating the success of his efforts, it describes problems and viewpoints, of the greatest interest to us, as to the possibilities—some favourable and others unfavourable—for the future.

134. The Secretary-General's report also provides a very interesting interpretation, which the Council must take into account, of the Council's own resolutions. For the jurist, and above all with regard to the legal aspect of the life of the United Nations, it provides something more: an interpretation of the Charter and of the Council's functions. It is not, however, for the Peruvian delegation to analyse these aspects of the Secretary-General's report at this stage. We are concerned with the political problem and the results achieved; and, most of all, we wish to determine, to crystallize, to fix the Council's decision not only from the retrospective standpoint, by paying due recognition to the Secretary-General's work and due tribute to the Governments concerned, but also by assessing so far as possible what we may term the stock of peace which the Secretary-General's mission has provided.

135. It was essential, after the report had been presented and the Council convened, that this state of opinion should be crystallized, and that the Council, with its high authority, should endorse the results of the Secretary-General's mission, set the seal of its high authority on many of his recommendations, and reaffirm some measures previously provided for in earlier resolutions adopted in virtue of the powers conferred on the Security Council by the Charter.

136. This task has, I feel, been fittingly discharged by the United Kingdom delegation in presenting the draft resolution we now have before us. I do not have time to deal with it as fully as it deserves. However, in the light of the text and the concise, conciliatory and compre-

sagasse, à la prudence et à la compréhension pour réaliser un accord qui figure dans les annexes 1 à 4 de l'important document qu'il nous a présenté.

131. Le meilleur éloge que nous puissions faire de l'œuvre du Secrétaire général, c'est de nous référer au rapport objectif qu'il a rédigé sur ses négociations et aux documents qui les relatent. Au vu de ce rapport et de ses documents, il convient d'exprimer brièvement mais fort sincèrement un éloge très enthousiaste de l'œuvre accomplie par le Secrétaire général en disant qu'elle répond à l'esprit qui nous animait lorsque nous lui avions confié sa mission.

132. En même temps, les faits exposés et les documents produits nous amènent à faire un éloge juste et mérité de l'attitude des gouvernements intéressés, qui ont affirmé une fois de plus leur volonté de paix et leur décision de respecter les conventions d'armistice.

133. Le résultat obtenu, comme toujours en pareil cas, dépasse les apparences et représente non seulement un espoir pour l'avenir, mais aussi un élan, une sorte de *momentum* — pour employer un mot latin qui a droit de cité dans la langue anglaise — sur lequel nous pouvons fonder certains espoirs. Ce n'est pas le moment d'analyser les autres aspects du rapport, car, en plus d'un exposé des faits et des résultats obtenus par le Secrétaire général, le rapport comporte une description de problèmes et de points de vue pour nous du plus haut intérêt, relatifs aux possibilités, les unes favorables et les autres défavorables, qu'offre l'avenir.

134. Le rapport du Secrétaire général comporte également une interprétation fort intéressante, dont le Conseil doit tenir compte, des résolutions du Conseil de sécurité. Au juriste, et surtout en ce qui concerne l'aspect juridique intéressant l'Organisation des Nations Unies, il apporte quelque chose de plus : une interprétation de la Charte et des fonctions du Conseil de sécurité. La délégation du Pérou n'entend pas cependant, à l'heure actuelle, analyser ces aspects du rapport du Secrétaire général. Ce qui nous intéresse, c'est le problème politique et les résultats obtenus. Ce que nous voulons surtout, c'est concrétiser, cristalliser et formuler l'opinion du Conseil, non seulement du point de vue rétrospectif, en rendant hommage à l'œuvre du Secrétaire général et à l'attitude des gouvernements intéressés, mais aussi en évaluant, dans toute la mesure du possible, ce que l'on pourrait appeler le capital de paix que la mission du Secrétaire général nous a apporté.

135. Il était indispensable que, après la présentation du rapport du Secrétaire général et la convocation du Conseil, se cristallise l'état d'esprit dans lequel le Conseil, avec sa haute autorité, entérinera les résultats de la mission du Secrétaire général, apposera le sceau de sa haute autorité et de nombre de ses recommandations, et réaffirmera certaines mesures qu'il avait déjà prises dans des résolutions antérieures et en vertu des pouvoirs que lui confère la Charte.

136. Selon moi, c'est la tâche qu'a rempli de façon fort opportune la délégation du Royaume-Uni en nous présentant le projet de résolution dont nous sommes saisis. Le temps me manque en ce moment pour lui accorder toute l'attention qu'il mérite. Cependant, si l'on consi-

hensive statement made by the United Kingdom representative, I can say on behalf of the Peruvian delegation that I accept it in principle. I am particularly glad to do this because I note with satisfaction that the representative of the United Kingdom has taken into consideration some of the comments made to him and that the passages that might be considered open to objection have been deleted from the second draft.

137. It is obvious that at this time the Council must approve and commend the Secretary-General's action by paying him a special tribute, and at the same time commend and encourage the peaceful attitude of the countries concerned. It is also obvious, as other delegations have recognized, that the Council must affirm the right of its appointed observers to full freedom of movement in all areas along the armistice demarcation lines, in the demilitarized zones and in the defensive areas. And it is obvious, lastly, that an appeal must be made to the parties to complete the work already done by fulfilling the provisions of previous resolutions.

138. Finally, I see no objection to the Secretary-General's continuing his good offices with the parties. As the United Kingdom representative has so rightly said, this is not a question of renewing a mandate or of entrusting the Secretary-General with a new mission which would imply, say, a new voyage or new negotiations on the lines of those which have already taken place. But it is clear that the Secretary-General has acquired a very intimate knowledge of the problem and an authority which is recognized by all, and nothing could be more proper than that he should continue to make his good offices available to the parties. This is not only in the spirit of the resolution previously approved [S/3575], but I venture to say it is in the spirit of the Charter, which has conferred on the Secretary-General the task of keeping watch on threats to the peace.

139. For these reasons, my delegation supports the United Kingdom draft resolution in principle. In the course of the debate we shall have further comments to make and take a definite position in regard to points of detail.

140. I do not wish to conclude my remarks without referring to an idea which is generally held and which has been stressed most eloquently by the Secretary-General in his report. There is in life a principle of reciprocity which might also be called a principle of repercussion; one evil act or violation leads to other violations and other guilty and punishable acts. But this chain reaction towards evil is offset by what we might call a chain reaction towards good. A friendly gesture, an understanding attitude and a disposition to peace happily generate a like disposition, and it is to be hoped that some such progressive chain reaction will take place. That is the hope expressed by the Secretary-General and shared by the delegation of Peru.

The meeting rose at 6 p.m.

dère le texte de ce projet, l'exposé concis, conciliant et détaillé qu'en a fait le représentant du Royaume-Uni, je dois déclarer au nom de la délégation du Pérou que je l'accepte en principe. Je le fais d'autant plus volontiers que je note avec satisfaction que le représentant du Royaume-Uni a tenu compte de quelques-unes des remarques qui lui ont été faites et que les passages sur lesquels nous aurions pu soulever des objections ont été supprimés dans une seconde version du projet.

137. Il est évident qu'à l'heure actuelle le Conseil doit approuver et féliciter le Secrétaire général, en lui rendant un hommage tout particulier, et en même temps approuver et encourager les dispositions pacifiques dont font preuve les pays intéressés. Il est également évident — comme l'ont reconnu d'autres délégations — que le Conseil doit affirmer le droit de ses observateurs à la pleine liberté de mouvement dans les zones contiguës aux lignes de démarcation de l'armistice, dans les zones démilitarisées et dans les zones défensives. Enfin, il est clair qu'il convient de faire appel aux parties pour qu'elles complètent l'œuvre réalisée en se conformant aux autres dispositions qui ont été énoncées dans des résolutions antérieures.

138. Pour terminer, je ne crois pas qu'il y ait d'inconvénient à ce que le Secrétaire général se tienne comme par le passé à la disposition des parties. Comme l'a si bien dit le représentant du Royaume-Uni, il ne s'agit pas de renouveler un mandat, de confier une mission qui implique pour ainsi dire un nouveau voyage, ou de nouvelles négociations semblables à celles qui ont déjà été effectuées. Il est évident toutefois que le Secrétaire général a acquis une connaissance très approfondie du problème, une autorité reconnue par tous, et il est parfaitement légitime qu'il se tienne à la disposition des parties pour s'acquitter d'une mission de bons offices. Une telle décision serait non seulement conforme à l'esprit de la résolution adoptée antérieurement [S/3575], mais encore — si j'ose dire — l'esprit de la Charte, qui a assigné au Secrétaire général la mission de veiller à la sauvegarde de la paix.

139. Pour ces raisons, la délégation du Pérou se prononce en principe en faveur du projet de résolution présenté par la délégation du Royaume-Uni. Elle se réserve le droit de faire quelques observations et de se prononcer définitivement sur des points de détail au cours du débat.

140. Je ne voudrais pas conclure sans mentionner une idée que tout le monde a présente à l'esprit et qui a été exprimée avec tant d'éloquence par le Secrétaire général dans son rapport. Il existe dans la vie un principe de réciprocité, que nous pourrions appeler aussi le principe de la répercussion. Une mauvaise action, une violation, entraînent d'autres violations et d'autres actes punissables et répréhensibles. Mais, s'il y a une répercussion du mal, il y a aussi une réciprocité et une répercussion du bien. Un geste amical, une attitude compréhensive, une disposition d'esprit pacifique, créent d'heureuses dispositions analogues et l'on peut espérer que ces répercussions iront s'amplifiant. Tel est l'espoir que le Secrétaire général a exprimé et qu'exprime également la délégation du Pérou.

La séance est levée à 18 heures.